

duite et qu'il profiterait de la première occasion qui lui serait offerte de se conformer à la demande de rétractation exprimée par l'Orateur.

Je remarque, dans le compte rendu officiel des débats, qu'il était prêt à retirer son affirmation en comité plénier, hier, mais qu'il en a été empêché par le Président du comité qui jugea, à bon droit, que l'infraction ayant été perpétrée en Chambre la rétractation doit être faite quand l'Orateur est au fauteuil.

Comme le refus de se soumettre à l'autorité de l'Orateur est une affaire grave qui ne peut pas être ignorée, je dois demander avec insistance à l'honorable député de Témiscouata de retirer la déclaration qu'il a faite au sujet du très honorable chef de l'Opposition, et je crois que dans son désir d'assurer l'observance exacte de la pratique parlementaire, il se soumettra de bonne grâce.

Je ne vois malheureusement pas l'honorable député à son siège, mais j'espère que, la prochaine fois qu'il sera à la Chambre, il se conformera à ma décision et fera une rétractation en conséquence.

## LE BUDGET

### EXPOSÉ FINANCIER ANNUEL DU MINISTRE DES FINANCES

L'hon. CHARLES A. DUNNING (ministre des Finances) propose:

— Que M. l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

— Monsieur l'Orateur, je prends la parole, non seulement avec le sens assez juste de l'honneur qui m'échoit, mais aussi en éprouvant plus que jamais auparavant le sentiment de la grave responsabilité dont je suis chargé. Dans les temps difficiles que nous traversons, c'est en effet une responsabilité exceptionnellement grande que de présenter à la Chambre et à la nation un exposé clair et complet sur l'état économique du pays, la situation de la trésorerie nationale, ainsi que des propositions qui nous mettent en mesure de faire face à la situation ainsi révélée pendant la nouvelle année financière. Je ne demanderai pas en vain l'attention sympathique de la Chambre, je le sais, bien que la lecture de statistiques soit de nature à lasser la patience de mes collègues.

Avant d'aborder l'examen des comptes de l'Etat, j'ai l'intention de jeter un bref regard sur les tendances actuelles du commerce en notre pays.

### REVUE DES AFFAIRES ET DU COMMERCE

L'aspect le plus encourageant qui se soit révélé au cours de la dernière année financière

réside dans les indices qu'on a eus d'une reprise des affaires. Je ne veux pas exagérer l'importance de cette reprise, car, pour ceux qui ont la tâche de gouverner en ces temps difficiles, la distance encore à parcourir et les problèmes à résoudre restent les aspects de notre état économique les plus dignes de remarque et, en même temps, les plus décourageants. Néanmoins, on ne saurait considérer l'ensemble de la situation sans se rendre compte que l'amélioration—pour lente qu'elle soit—se produit véritablement et sans arrêt; que la caractéristique de l'heure est, d'une façon générale, une solidité certaine. En dépit des incertitudes de la politique internationale et de la persistance de la politique du nationalisme économique extrémiste, les forces économiques qui tendent à assainir la situation continuent d'agir. Leur action peut rencontrer des entraves, mais elles semblent avoir maintenant assez de puissance pour assurer la continuation du progrès, à moins que la guerre, cette grande destructrice, n'intervienne de nouveau.

L'analyse de la statistique canadienne révèle que les gains du passé se consolident et que la phase de redressement du cycle économique s'accompagne d'une activité de plus en plus grande dans tous les domaines de l'industrie et du commerce. Le chiffre-indice du volume matériel des affaires, calculé par le Bureau fédéral de la Statistique pour souligner les grands courants de l'activité économique s'établissait à 103.3 au mois de mars dernier, comparativement à 94.2, douze mois plus tôt. Voilà donc une amélioration de 10 p. 100 en chiffres ronds. Cependant, pour comprendre parfaitement la portée de ce relèvement, il faut comparer ce niveau actuel de 103.3 avec le chiffre de 67.0 enregistré au moment le plus sombre de la dépression, c'est-à-dire en février 1933. En d'autres termes, entre les deux dates précitées, l'amélioration a dépassé 54 p. 100. L'indice moyen, pour chacune des trois dernières années civiles, a été de 79.7, 94.2 et 102.4. Le relèvement, dans chaque cas, est imposant, surtout si l'on songe que cet indice tient compte du volume matériel de la production dans presque toutes nos industries importantes, aussi bien que des marchandises transportées par nos chemins de fer, de l'activité des métiers du bâtiment et du commerce intérieur.

Bien que je désire éviter autant que possible les exposés statistiques compliqués, il est nécessaire de noter le progrès réalisé dans un certain nombre de nos groupes industriels les plus importants.

## INDUSTRIES DE TRANSFORMATION

Pendant les trois premiers mois de l'année civile 1936, la production dans les industries manufacturières de toutes sortes a accusé un relèvement moyen de 8.5 p. 100 sur le premier trimestre de 1935. Dans ce vaste domaine, l'augmentation très sensible de la production enregistrée par l'industrie primaire du fer et de l'acier est particulièrement encourageante. Au cours du second semestre de 1935, cette industrie a réalisé des progrès notables: la production de l'acier a augmenté de 23 p. 100 et celle du fer en lingots, de 48 p. 100 sur 1934; ces gains se sont maintenus durant le premier trimestre de 1936, notamment en janvier. Ce fait en soi a beaucoup d'importance; il prend une signification particulière de ce qu'il dénote une accélération du mouvement de reprise dans les industries lourdes, c'est-à-dire celles des marchandises durables. Les métiers du bâtiment, bien que les affaires y restent à un niveau anormalement bas, ont joui de notables gains proportionnels en 1935, comparativement à 1934; les perspectives de l'heure y paraissent meilleures que depuis plusieurs années.

## INDUSTRIE FORESTIÈRE

Le groupe de l'exploitation forestière a accusé un progrès sensible en 1935. La production du bois sur le littoral du Pacifique a dépassé de 20 p. 100 celle de 1934, pour atteindre le point le plus élevé depuis 1929. Les bardeaux ont trouvé de plus larges débouchés à l'étranger et leur exportation a augmenté de 96 p. 100. L'industrie du papier à journal, entravée pourtant par les prix très bas et les embarras financiers, a porté sa production à des niveaux sans précédent. L'indice le plus satisfaisant de la reprise dans ce groupe d'industries se trouve sans doute dans l'amélioration de l'emploi de la main-d'œuvre: soit de 8 p. 100 pour l'exploitation forestière et de 4 p. 100 pour les usines de papier et de pâte de bois.

## INDUSTRIE MINIÈRE

La production, dans l'industrie minière, augmente sans cesse. Elle était évaluée à plus de 308 millions de dollars en 1935, soit un gain de 11 p. 100 sur l'année précédente et 1 p. 100 seulement de moins que l'année la meilleure, c'est-à-dire en 1929, alors que les prix de la plupart des métaux étaient plus élevés. La production de l'or, du cuivre, du nickel, du zinc et d'autres métaux secondaires a atteint de nouveaux maximums. Celle de l'or se chiffre par 3,283,000 onces, d'une valeur de près de 115 millions de dollars, aux prix courants. L'augmentation de la production minière s'est maintenue sans interruption du

[L'hon. M. Dunning.]

rant le premier trimestre de l'année. En février, par exemple, l'exportation du cuivre a dépassé les exportations de tout autre mois de février. Les exportations de nickel ont dépassé celles de tout autre mois dont il soit fait mention dans nos annales, le chiffre-indice du Bureau de la Statistique étant de 490.2, comparativement à 317.9 en février 1935.

## AGRICULTURE

Par malheur, la plus importante de nos industries fondamentales ne peut indiquer de si bons résultats. L'agriculture a souffert de nouveau des conditions climatiques, de la restriction de débouchés et des bas prix. D'après les calculs estimatifs du Bureau de la Statistique, le revenu total des fermes en 1935 a été de \$943,081,000, soit une augmentation de moins de 1 p. 100 sur l'année précédente. Le plus désolant, c'est que la valeur des principaux produits de grande culture est tombée de 8 p. 100, surtout à cause de l'élément prix. Les prix du blé ont été en général supérieurs à ceux de 1934, mais le classement inférieur dû à la rouille et à la gelée a ramené la valeur de la moisson à peu près à celle de l'année précédente. La chute des prix a contrebalancé et au delà l'augmentation dans la récolte de l'avoine et de l'orge. D'un autre côté, les produits animaux ont apporté aux cultivateurs une puissance d'achat qui a plus que compensé le recul dans le domaine de la grande culture. Il s'est manifesté une amélioration considérable dans l'élevage. Le relèvement des ventes et des prix de bétail a fait monter de 22 p. 100, en 1935, les sommes produites par la vente des animaux sur pieds. Le prix du lait s'est légèrement amélioré. Les exportations de produits du porc en Angleterre ont augmenté. Les provinces des Prairies ont profité pour leur part de la reprise des affaires dans le commerce des bestiaux et du lait; les revenus agricoles ont été mieux répartis qu'en 1934. A ce sujet, qu'il me soit permis de noter qu'on se ressent déjà des avantages que procurent de nouveaux débouchés dans la république voisine. Après trois mois d'application du nouveau traité, on a la preuve de l'importance qu'il peut avoir pour les cultivateurs canadiens. Toute mesure destinée à procurer de nouveaux débouchés aux produits de la ferme rapproche le jour où le cultivateur canadien, recevant plus pour ses denrées qu'il ne lui en coûte pour les produire, assurera de nouveau, par l'effet de sa puissance d'achat, une base solide à la prospérité nationale.

## PLACEMENT

Mon collègue, le ministre du Travail, a récemment consigné au hansom une statistique élaborée au sujet des diverses catégories de

sans-travail. La reprise des affaires s'accompagne d'un état de choses décevant, et c'est que jusqu'ici le nombre des personnes vivant de secours ne diminue pas aussi vite que revient l'activité industrielle. Il faut attribuer ce phénomène à l'augmentation continue de la population, laquelle apporte chaque année un nouveau contingent de travailleurs sur le marché de la main-d'œuvre. Il y a d'autres causes: l'effet qu'a habituellement au début l'invention de nouvelles machines ou de nouveaux procédés; l'abaissement graduel dans le nombre des sans-travail ou des personnes à leur charge dont prennent soin les œuvres de bienfaisance ou des parents; l'excédent de main-d'œuvre employée par plusieurs sociétés commerciales ou industrielles qui préféreraient garder un personnel trop nombreux ou diminuer les heures de travail plutôt que de congédier des employés au cours des années de dépression.

Pour ces motifs, l'amélioration dans l'emploi de la main-d'œuvre ne tend que bien lentement à abaisser le nombre des assistés; cependant cette amélioration paraît bien réelle et importante. Le Bureau de la Statistique résume chaque mois sous forme de tableaux les rapports sur l'emploi de la main-d'œuvre préparés par 9,000 des plus grandes entreprises de l'industrie manufacturière, de l'exploitation forestière ou minière, des transports, des communications, de la construction et de l'entretien des immeubles, des services et du commerce, lesquelles emploient 45 p. 100 de toutes les personnes au travail dans toutes les industries. Le chiffre-indice, pour toutes les industries, est passé de 93.4 qu'il était au 1er avril 1935 au maximum de 107.7 le 1er novembre, ce qui indique un relèvement de 15.3 p. 100. Compte tenu de l'abaissement saisonnier dû à l'hiver, l'indice s'établissait à 97.4 au 1er avril dernier, soit une augmentation de 4.3 p. 100 comparativement au 1er avril de l'année dernière. L'indice, pour les industries manufacturières, a augmenté de 10.2 p. 100 d'avril à novembre. Au 1er avril dernier, il était encore d'environ 8 p. 100 au-dessus du niveau constaté à la même date l'an dernier.

Pour compléter ces données, notons les faits encourageants révélés par les publications du ministère du Travail, où l'on voit que la rémunération des salariés en 1935 était plus considérable qu'en 1934, à cause des augmentations enregistrées dans diverses industries et divers endroits. L'emploi irrégulier ou réduit à un nombre minime d'heures se voit plus rarement. Pour l'exploitation forestière, les salaires ont augmenté presque partout dans les Provinces maritimes ou Québec. En Ontario et dans la Colombie, ils avaient aug-

menté considérablement en 1934. Dans les houillères de la Nouvelle-Ecosse et de l'Alberta, les salaires ont augmenté sensiblement. Il y a eu quelque relèvement aussi dans l'exploitation des gisements de métaux. On a aussi constaté une amélioration dans l'industrie manufacturière, surtout dans la fabrication des vêtements et des meubles. Les tarifs ont été relevés dans les métiers de la construction de Québec et d'Ontario; les tarifs de salaires des employés de chemins de fer ont également augmenté. Les salaires des débardeurs ont été haussés dans la plupart des ports maritimes et dans quelques ports des lacs. Le prix de la main-d'œuvre ordinaire dans les fabriques a augmenté de 2.4 p. 100, celui des divers métiers de fabrique, de 2.3 p. 100, et dans les opérations d'abatage et de sciage du bois, de 5 p. 100.

L'accroissement continu des gains commerciaux et industriels est un des signes les plus importants du relèvement des affaires. L'analyse de l'état des recettes de 241 sociétés canadiennes importantes indique que les recettes nettes de la plus récente année financière dépassent de 8 p. 100 celles de l'exercice financier précédent. Lorsque les recettes commerciales sont en progression, on a d'excellents motifs d'espérer que le commerce et l'industrie s'améliorent encore davantage, de même que les occasions d'emploi.

Un des traits saillants les plus intéressants de notre économie canadienne est la remarquable stabilité du niveau des prix depuis deux ans. En mars, l'indice du Bureau s'établissait à 72.4, comparativement à 71.9 un an auparavant. Depuis le mois de février 1935, la moyenne des prix n'a que très peu varié de cette proportion de 72 p. 100 du niveau de 1926. Toutefois, au cours de l'année, on a constaté un certain redressement des écarts entre les divers types de prix, dus à la baisse violente du niveau des prix pendant les premières années de la crise. Et il ressort de ce redressement que les prix des produits agricoles, surtout des produits animaux, se sont relevés plus rapidement que le niveau général. Il est essentiel que ce redressement continue.

#### TAUX D'INTÉRÊT

Il est un prix dont on surveille la tendance à la baisse avec beaucoup d'enthousiasme dans maints milieux: c'est le prix de l'argent, autrement dit, le taux d'intérêt. Dans le cas présent, sans doute, la baisse est avantageuse. C'est un facteur qui s'évalue généralement d'après le rendement des obligations à long terme. Le Bureau compile un indice du rendement des obligations à long terme du Dominion du Canada, prenant pour cela le rende-

ment mensuel moyen de 1926 comme base à 100. Le cours de cet indice durant l'année écoulée dénote de façon intéressante l'effet qu'ont eu sur les portefeuillistes les mesures législatives ou les menaces de législation des gouvernements provinciaux, les décisions administratives, les déclarations officielles faites par radio, dans la presse ou sur les tribunes publiques, et les multiples autres risques susceptibles d'affecter le marché des capitaux. C'est la preuve éloquente que le capital est timide comme on l'a si souvent répété. L'indice des taux d'intérêt, commençant à 70.9 en janvier, s'est élevé à 73.2 en février; a baissé à 71.4 en mars; s'est relevé à 72.2 en avril; a fléchi à 71.4 en mai; est remonté à 73.4 en juin; a baissé à 71.6 en août, puis est remonté vivement à 79.8 en septembre; ensuite, sauf une légère interruption en décembre, il a graduellement fléchi jusqu'à 69.9 en mars, date du dernier indice disponible. L'indice de mars est le chiffre d'intérêt le plus bas qui ait jamais été enregistré depuis que le Bureau a commencé ses complications en 1919 et représente probablement le plus faible rendement des placements à longue échéance dans l'histoire du pays. Quand on considère aussi l'abaissement soutenu du rendement de nos billets du trésor à trois mois—la dernière émission, celle du 15 avril, a comme base de rendement environ  $\frac{1}{2}$  de 1 p. 100—et le fait, ajouterai-je, qu'hier on a vendu une autre émission à un prix légèrement supérieur, soit, si ma mémoire ne me fait défaut, un peu plus de neuf dixièmes de 1 p. 100 par année, nous avons des preuves largement suffisantes que les taux minimes de l'intérêt, en hâtant la reprise des affaires, ont été d'un grand avantage pour le Canada, tout comme on l'avait déjà constaté en Angleterre.

Malheureusement, tous les emprunteurs ne peuvent pas obtenir ces bas taux d'intérêt; c'est particulièrement le cas de ceux qui sont le plus dans le besoin et dont le crédit n'est habituellement pas jugé le meilleur. Néanmoins, la baisse commence à se faire sentir dans l'ensemble des placements. On en a une preuve dans l'accroissement du volume des émissions lancées non seulement par les gouvernements, mais aussi par les compagnies privées, tant pour des fins de remboursement que pour des dépenses de premier établissement. Pour 1935, on estime à 571 millions de dollars, la valeur globale des nouvelles émissions, soit une augmentation de 83 millions sur 1934. Sur ce total, la somme de 325 millions était destinée à des remboursements et le reliquat à des frais de nouvel établissement. L'activité s'est grandement accélérée durant le premier trimestre de cette année. Pendant cette période il a été émis pour 241 millions de

dollars de nouvelles obligations canadiennes, soit une augmentation de 180 millions sur le premier trimestre de 1934. Là-dessus, il y avait 70 millions pour des fins de remboursement. Autre fait significatif, c'est que les émissions des compagnies représentaient 105 millions, soit plus de 43 p. 1000 des émissions du premier trimestre de 1936, comparativement à 9 millions, soit moins de 15 p. 100 pour le premier trimestre de l'an dernier.

#### FINANCES PROVINCIALES

Chose qui retarde la restauration complète de la confiance et le fonctionnement régulier des marchés de l'argent, c'est l'incertitude qui plane sur l'état financier de plusieurs de nos provinces. On ne commet pas d'indiscrétion en disant que le crédit des quatre provinces de l'Ouest n'a été maintenu, depuis quatre ans, que grâce à l'appui financier du Dominion. En dépit des efforts, parfois héroïques, de ces provinces en vue de comprimer leurs dépenses et d'accroître leurs revenus, les charges dues à l'allégement du chômage et celles du service des intérêts de leurs dettes ont été si lourdes, et la faculté des contribuables à payer des impôts tellement restreinte par suite de la situation économique, qu'il leur a été impossible de défrayer, à même les impôts, le coût des secours de chômage et parfois même une partie de leurs dépenses ordinaires d'administration. Partiellement à cause de leur propre état financier et aussi en partie par suite de l'état du marché de l'argent, surtout dans les premières années de la crise, ces provinces n'ont pas pu emprunter à bon compte sur les marchés publics. Le gouvernement fédéral de l'époque, se voyant en face de ce qu'il jugeait être un cas de force majeure, à tort ou à raison, inaugura le régime de prêts à ces provinces, afin de leur permettre de payer leur quote-part des frais d'assistance, leurs échéances et, dans certains cas, leurs dépenses ordinaires d'administration. Ainsi que je le démontrerai plus tard, ces prêts s'élèvent maintenant à \$116,500,000.

Tout le monde a compris depuis longtemps, je crois, que ce procédé ne peut pas durer indéfiniment. Nous arrivons rapidement à la situation impossible—si toutefois nous ne l'avons pas déjà atteinte—où le gouvernement fédéral sera le plus gros créancier individuel de ces gouvernements provinciaux. En outre, si nous continuons d'avancer des fonds sans garantie et sans contrôle d'aucune sorte, nous risquerons de compromettre le crédit du Dominion qui, à mon avis, doit être protégé à tout prix.

#### CONSEILS DE PRÊTS ET DE FINANCE

Le Gouvernement, reconnaissant l'importance du problème, a, depuis six mois, con-

sacré beaucoup de temps et de soin à l'élaboration d'une solution, de concert avec les provinces. C'était un des principaux articles du programme de la conférence du Dominion avec les provinces, en décembre dernier, et les discussions préliminaires de cette conférence ont abouti à la formation d'un comité permanent des questions financières qui s'est réuni en janvier et de nouveau en mars. Au cours de ces délibérations, l'on s'est mis d'accord sur la façon générale de procéder.

Le Gouvernement fédéral a pris l'initiative d'une modification de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, qui, premièrement, validerait certains impôts perçus actuellement par une ou plusieurs provinces et donnerait aux provinces le droit de percevoir une taxe sur le commerce de détail, ce qui leur fournirait une assiette d'impôt plus large et plus élastique; deuxièmement, l'amendement permettrait au Dominion de garantir les dettes actuelles ou à venir d'une province et permettrait aussi à une province de donner au Dominion des valeurs adéquates pour cette garantie, en gageant les subventions fédérales et, au besoin, d'autres revenus spécifiques. Le Dominion s'est engagé, advenant l'obtention de ces autorisations, à proposer des mesures législatives portant création: premièrement, d'un conseil national de finance, composé du ministre fédéral des Finances et des trésoriers provinciaux, avec le gouverneur de la Banque du Canada comme conseiller technique, lequel conseil constituerait un organisme permanent, à titre consultatif seulement, pour la discussion des questions d'impôts de placement et autres problèmes financiers; deuxièmement, de conseils particuliers de prêt, composés chacun du ministre fédéral des Finances et du trésorier de la province désirant y participer, avec le gouverneur de la Banque du Canada comme conseiller technique, lesquels conseils auraient le pouvoir d'approuver tout programme visant à la conversion de la dette d'une province sous la garantie fédérale, et aussi de surveiller les futurs emprunts de ladite province. La garantie fédérale ne serait acquise à la province que lorsque le conseil de prêt aurait approuvé l'émission projetée. En outre, il n'y a rien d'obligatoire; la législation projetée constituerait simplement l'organisme dont une province pourrait profiter au cas où elle jugerait que c'est dans son intérêt.

Depuis le 31 mars le Gouvernement n'a aucune autorité légale pour faire des prêts ou donner des garanties aux provinces, et même dans le projet de loi d'assistance actuellement devant le Parlement, l'autorité qui est demandée ne se rapporte qu'aux prêts, avances ou garanties relatifs aux mesures ou entre-

prises de chômage. On n'a pas l'intention, sauf dans la législation visant les conseils de prêt, de demander au Parlement l'autorisation d'accorder des secours financiers à quelque province que ce soit pour l'aider à faire face à ses échéances ou pour défrayer ses dépenses ordinaires d'administration.

Les échéances provinciales des dernières semaines de même que les échéances prochaines ont fait l'objet de longs pourparlers avec les provinces intéressées. On a déposé la correspondance échangée avec la province d'Alberta; elle s'explique d'elle-même. En résumé, le Gouvernement fédéral a déclaré que non seulement il lui fallait des garanties adéquates pour l'aide financière qu'on lui demandait, mais qu'il devrait être en état de fixer la mesure et les conditions dans lesquelles l'on pourrait employer le crédit du Dominion maintenant et à l'avenir. Nous avons beaucoup regretté que le gouvernement de l'Alberta n'ait pu accepter les seules conditions auxquelles nous pouvions l'aider. La province de Saskatchewan qui a une échéance aujourd'hui, 1er mai, s'est déclarée prête à participer au projet de conseil de prêt, et, avec l'entente que le Dominion proposera ses mesures législatives, la province, m'informe-t-on, a fait des arrangements avec la Banque du Canada, qui lui permettront de faire face à l'échéance en question. On m'informe également que la province de Colombie-Britannique sera en mesure d'honorer son échéance du 15 mai, sans secours de l'extérieur.

Le Gouvernement croit qu'il est essentiel d'établir les rouages nécessaires afin que toute province qui pourra juger opportun de recourir aux facilités que j'ai indiquées soit en mesure de le faire. Le Gouvernement va, par conséquent, mettre à l'étude la résolution inscrite au Feuilleton, laquelle a pour objet d'introduire l'amendement constitutionnel projeté, pour s'occuper ensuite de la loi prescrivant l'établissement de Conseils de prêts et d'un Conseil national des finances. J'ajouterai qu'après mûre réflexion, nous sommes prêts à recommander certaines modifications au projet de Conseil de prêts primitivement envisagé. Ces modifications permettraient à une province qui aurait soumis au Conseil de prêts une proposition d'emprunt, mais qui n'aurait pas obtenu l'assentiment du Conseil, de lancer un tel emprunt, garanti par son propre crédit, sur le marché domestique. Toutefois, l'assentiment du Conseil de prêts serait obligatoire à l'égard de toutes émissions externes, de même que pour toutes émissions domestiques dans les cas où la dette en cours de la province serait remboursée sous la garantie du gouvernement fédéral. Ces modifications, croit-on, rendront le projet plus

acceptable à quelques-unes des provinces et permettront encore de réaliser les fins principales que le Dominion a en vue.

Je tiens à prévenir la Chambre que nous avons fait connaître aux provinces, surtout les plus intéressées, la modification dont je viens de parler. Les provinces l'étudieront et nous connaîtrons leur avis à brève échéance.

J'espère que l'attitude que le Gouvernement a prise sur ces questions et que les mesures qu'il se propose de prendre seront, en général, conformes aux vues des membres de cette Chambre. Les titres canadiens ont une réputation des plus enviablés sur les marchés mondiaux d'obligations. Il serait malheureux que cette réputation vint à être amoindrie à cette époque-ci, alors que la situation semble présager une reprise soutenue des affaires et une hausse probable du niveau mondial des prix, ce qui aura pour effet d'alléger le fardeau qu'ont à supporter les débiteurs en général de même que les collectivités endettées. L'arrangement que nous avons en vue devrait fournir une méthode permettant de réduire les charges d'intérêts d'une façon qui soit acceptable aux créanciers. Il devrait assurer un moyen d'après lequel les provinces, coopérant dans une pleine mesure, puissent rétablir leur crédit et se mettre à même d'obtenir graduellement les fonds nécessaires à toutes dépenses justifiables de capital. Il devrait en résulter un mécanisme régulier et permanent pour l'étude mutuelle, avec la collaboration d'experts, des graves problèmes techniques que tous les gouvernements ont à envisager. Il devrait permettre d'éviter à l'avenir au moins certaines des coûteuses erreurs commises dans le passé tant par le gouvernement fédéral que par les gouvernements provinciaux, erreurs dont les conséquences durables ont rendu si difficile la tâche d'assumer les nouveaux fardeaux dus à la présente crise déjà si prolongée.

Nous avons l'espoir que le projet présentement offert sera bien accueilli par toutes les provinces qui se voient dans l'impossibilité de financer de façon économique leurs propres besoins. Nous sommes convaincus que ce projet éliminera un facteur qui fait aujourd'hui obstacle au relèvement économique. Tant que nous aurons une économie fondée sur l'initiative privée,—basée sur la disposition de milliers de particuliers à prendre des engagements pour l'avenir dans l'espoir que des profits en résulteront,— le facteur de la confiance ne cessera de jouer un rôle important. Tant que l'on aura des craintes sur la sécurité des placements, ou que persistera l'incertitude sous quelque forme que ce soit, l'initiative privée ne pourra se manifester activement. Au Canada, nous sommes impuissants à supprimer les motifs d'incertitude à

[L'hon. M. Dunning.]

l'égard de la situation politique mondiale qui, malheureusement, s'est aggravée depuis quelques mois. Nous avons cependant le devoir de chercher à supprimer tous les facteurs qui, dans notre situation domestique, tendent à retarder le relèvement économique.

#### COMMERCE DU CANADA

Je désirerais maintenant donner un aperçu des tendances que manifeste notre commerce extérieur. Il n'est nullement exagéré de dire que le commerce extérieur est absolument essentiel à l'existence du Canada. Nous n'avons été que trop à même de constater depuis quelques années, les effets désastreux qu'a eus sur notre économie interne la diminution de notre commerce international, qui n'a plus aujourd'hui qu'environ les deux tiers de son volume matériel d'autrefois. Les fruits du nationalisme économique, représentés par le ralentissement des affaires, par la réduction des recettes de l'Etat et par le chômage général, sont de nature à justifier amplement les efforts que le présent Gouvernement a tentés, et qu'il continuera de faire, en vue de dégager les avenues du commerce international et de trouver de nouveaux débouchés pour nos industries primaires et autres, qui, sans cela, tomberont dans le marasme et devront subir un rajustement radical.

Un pas a déjà été fait dans cette voie grâce à la négociation d'un accord commercial avec les Etats-Unis. La conclusion de cet accord est peut-être l'acte le plus important qu'aient accompli deux grandes nations commerciales en vue de refouler le courant du nationalisme économique. Non seulement l'accord ouvre-t-il de nouveaux débouchés aux produits de chacun des deux pays, mais on espère en outre qu'il servira d'exemple à d'autres pays, contribuant ainsi à l'abaissement progressif des barrières qui ont entravé jusqu'ici le commerce mondial. Un tel mouvement serait de la plus grande importance pour le Canada, puisque la prospérité du Dominion tout entier dépend dans une large mesure de l'existence de débouchés extérieurs pour notre surplus de production.

Les difficultés qui avaient surgi à l'égard de notre commerce avec le Japon ont également été réglées. Sans négliger d'assurer la sécurité nécessaire aux entreprises canadiennes méritoires, nous avons réussi à obtenir la suppression des surtaxes douanières sur plusieurs produits importants pour lesquels le Japon était pour nous un bon client.

D'autres mesures ont été prises en vue d'activer notre commerce d'exportation; telles que la prorogation jusqu'au 1er juillet 1936 de l'accord commercial avec la Nouvelle-Zé-

lande, qui expirait le 24 novembre 1935; l'échange avec la France de notes prescrivant certains ajustements des droits et des contingents pour faire suite aux accords qui avaient été conclus avec ce pays; et l'extension du *modus vivendi* d'après lequel la république d'Haïti garantit au Canada son tarif minimum pour une autre période d'un an à compter du 15 avril 1936, ou jusqu'à l'entrée en vigueur d'un accord commercial, au sujet duquel des propositions ont été soumises au gouvernement haïtien.

Depuis longtemps, le Canada entretient avec la Belgique des relations commerciales à la fois profitables et agréables, et nous avons à cœur de rendre plus solide encore l'amitié traditionnelle qui nous unit. Le Gouvernement belge nous ayant fait savoir que les droits spécifiques imposés en 1935 sur les peaux de lapin préparées et teintes ont eu pour effet de diminuer très sérieusement les exportations de ce produit vers le Canada, notre Gouvernement a décidé de supprimer les droits en question, et de remettre en vigueur le droit *ad valorem* qui existait antérieurement. En considération de ce traitement, dirai-je aux honorables députés que je vois sourire, le gouvernement belge a consenti à abolir la taxe sur le chiffre d'affaires imposée depuis quelque temps sur les produits canadiens importés par ce pays, et, en outre, à classer comme "Cheddar" le fromage en provenance du Dominion. Ces concessions, particulièrement la suppression de la lourde taxe sur le chiffre d'affaires, devraient activer nos exportations de plusieurs catégories de denrées vers la Belgique.

Le Gouvernement continue d'étudier avec soin nos relations commerciales avec les autres pays, afin d'accroître de façon soutenue les occasions de vente en ce qui a trait aux pro-

duits exportables du Canada. On peut s'attendre à ce qu'il prenne tout prochainement des mesures en vue d'entamer activement des négociations susceptibles de conduire à la conclusion d'accords commerciaux avec plusieurs pays importants, conformément à la ligne de conduite qu'il a prise de réaliser, par la négociation d'accords bilatéraux, la suppression progressive des obstacles qui entravent présentement notre commerce international.

On s'occupe sérieusement, en ce moment, de nos relations commerciales avec le plus important de nos clients, c'est-à-dire le Royaume-Uni. Je suis heureux d'être en mesure de déclarer que des pourparlers seront bientôt engagés entre les représentants des deux gouvernements. Je traiterai cette question plus à fond en discutant les modifications tarifaires.

Il me fait plaisir de pouvoir signaler, pour l'année financière qui vient d'expirer, un gain important dans notre commerce global avec les autres pays; il atteint, en chiffres ronds, 152 millions de dollars. C'est là une augmentation de 12.8 p. 100 comparativement à l'année précédente. Il est vrai que le commerce mondial en général s'est amélioré au cours de l'année dernière, mais il faut remarquer que, tandis que l'accroissement moyen du commerce de 24 pays principaux a été de 4.1 p. 100 pendant l'année civile 1935, dans notre cas il a été de 11.3 p. 100. Par suite de ce relèvement marqué de notre commerce avec l'étranger, le Canada est passé du huitième au sixième rang parmi les nations, au point de vue du commerce mondial global.

Voici un relevé du commerce global pendant les douze mois terminés le 31 mars 1936, avec les statistiques comparatives pour 1935:

Commerce du Canada  
(à l'exclusion de la monnaie d'or et des matières d'or)

	Année financière terminée		Augmentation
	le 31 mars 1935	le 31 mars 1936	
Importations.. . . . .	522,416,844	562,803,001	40,386,157
Exportations:—			
Produits canadiens.. . . . .	659,899,994	765,615,563	105,715,569
Produits étrangers.. . . . .	7,658,963	13,441,659	5,782,696
	\$1,189,975,801	\$1,341,860,223	\$151,884,422

L'accroissement s'est manifesté à la fois dans les importations et les exportations, mais tandis que les importations accusent une augmentation de \$40,400,000, un gain de 7.7 p. 100, les exportations ont augmenté de \$111,500,000, soit 16.7 p. 100. Cette expansion de nos exportations nous a assuré une balance favorable du commerce de 216 millions de dollars. C'est la cinquième année consécutive

que nous avons un solde créditeur et c'est le plus considérable que nous ayons enregistré depuis 1927. L'importance que revêt une balance favorable du commerce est en fonction du volume total du commerce, cela va de soi.

Le chiffre de la balance du commerce précitée n'inclut pas nos exportations d'or. Les pays ont l'habitude d'inscrire cet item séparément, à cause de son usage pour fins moné-

taires. Pour nous cependant, l'or est une denrée et représente une partie fort importante de notre commerce régulier d'exportation. Dans l'année financière qui vient de finir, la valeur de l'or que nous avons vendu à l'étranger a été d'environ 119 millions de dollars, d'après le chiffre estimatif établi. Si nous ajoutons la somme au solde marchandises de 216 millions de dollars mentionné plus haut, on voit que le solde créditeur de notre commerce denrées pour l'année financière qui vient de se terminer a été de 335 millions de dollars. Notre industrie touristique constitue aussi un élément créditeur extrêmement important dans les comptes internationaux du Canada. D'après les estimations préliminaires pour 1935, les touristes auraient dépensé environ 201 millions de dollars au pays, contre environ 91 millions de dollars dépensés par nos nationaux à l'étranger, ce qui nous donne au point de vue touristique un solde créditeur net de quelque 110 millions de dollars.

La Chambre constate donc que si nous ajoutons la somme nette de 110 millions provenant du tourisme à notre solde créditeur de 335 millions pour le commerce denrées et or, notre balance globale du commerce de ce chef est de 445 millions, sans tenir compte du mouvement des titres. Le Canada se trouve donc en excellente posture par rapport aux paiements que nous devons faire à l'étranger du fait de nos obligations financières à l'extérieur. Manifestement, c'est là un solide appui pour notre dollar sur le marché du change à l'étranger.

## EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS

Il ressort d'une analyse de notre commerce d'exportation que le Royaume-Uni est encore notre plus grand débouché, ayant absorbé pour 293 millions de dollars de nos exportations, soit 41½ p. 100 de la valeur de nos exportations dans les onze mois terminés le 29 février 1936, ou approximativement le même pourcentage du total que pour la période correspondante antérieure. L'Empire britannique, dans son ensemble a acheté de nous pour 362 millions de dollars, soit 15½ p. 100 de plus que pour les mêmes onze mois de l'an dernier. Dans l'Empire, voici comment se répartissent les augmentations d'importations du Canada: Royaume-Uni, 15.6 p. 100; Australie, 35.1 p. 100; Nouvelle-Zélande, 28.7 p. 100 et Sud-Africain, 7.1 p. 100. Nos exportations dans l'Inde anglaise ont diminué de 17.2 p. 100.

L'augmentation de nos exportations n'atteste pas seulement l'expansion soutenue de notre commerce avec les pays de l'Empire; la même tendance se révèle aussi au sujet de nos importations de ces pays. Tandis que nos exportations aux pays de l'Empire accusent une plus-value de 48.5 millions, nos importations ont augmenté de 19.4 millions, soit 13½ p. 100, dans la période de onze mois. Cet accroissement de nos importations en provenance des pays britanniques se répartit ainsi: Royaume-Uni, 5.4 p. 100; Australie, 16 p. 100; Inde anglaise, 13.4 p. 100; Nouvelle-Zélande, 21.7 p. 100 et Sud-Africain, 41.3 p. 100.

Voici les chiffres sur nos échanges avec le Royaume-Uni et les autres pays de l'Empire dans les onze mois terminés le 29 février 1936 et dans les onze mois de l'année précédente:

Commerce du Canada avec les pays de l'Empire  
(à l'exception de la monnaie et des lingots d'or)

	Onze mois terminés le	
	28 février 1935	29 février 1936
Importations du Royaume-Uni . . . . .	\$102,602,618	\$108,177,173
Exportations au Royaume-Uni . . . . .	253,488,637	293,002,334
Importations de l'Empire britannique . . . . .	143,989,314	163,429,300
Exportations dans l'Empire britannique . . . . .	313,665,822	362,178,462

Si nous passons maintenant aux pays étrangers, notre commerce avec les Etats-Unis présente un intérêt particulier à la suite de l'accord conclu dernièrement. Nos exportations aux Etats-Unis pour l'année complète terminée le 31 mars 1936 se sont montées à 291.3 millions de dollars contre 230.8 millions l'année précédente. C'est une augmentation de 60.5 millions, soit 26.2 p. 100. Ainsi, plus de 54 p. 100 de l'accroissement total de nos exportations pour l'année au chiffre de 111.5 millions sont représentés par l'expansion de nos exportations aux Etats-Unis. Il est encore trop tôt pour compter sur la réalisation de la pleine expansion commerciale que nous

attendons de l'accord, mais les derniers chiffres mensuels accusent nettement un accroissement du volume d'échanges entre les deux pays.

Nos exportations aux Etats-Unis pour les trois mois de janvier, février et mars de l'année en cours se sont élevées à \$70,868,053, contre \$57,061,713 pour le même trimestre de 1935. C'est là une augmentation de 24.2 p. 100.

Nos importations des Etats-Unis pour l'année qui vient de se terminer ont été de \$319,610,706, soit un accroissement de 16 millions sur l'année antérieure. On a enregistré \$7,200,000 de cette plus-value au cours des



trois premiers mois de l'année courante, soit depuis la mise en vigueur de la convention commerciale.

Plus de 56 p. 100 de nos importations proviennent des Etats-Unis, mais ils n'absorbent que 37 p. 100 de nos exportations. Nous tirons des pays de l'Empire environ le tiers de nos importations et leur vendons juste un peu plus de la moitié de nos exportations. Nos échanges avec l'Empire britannique et les Etats-Unis représentent à peu près 89 p. 100 de notre commerce global.

Ce bref exposé de notre commerce extérieur nous fournit beaucoup de motifs d'encouragement et l'expansion soutenue de notre commerce avec l'étranger atteste hautement que la reprise des affaires du Canada est en pleine voie de réalisation.

#### COMPTES DE L'ÉTAT

Passant maintenant aux comptes de l'Etat, permettez-moi de dire que, bien que l'année financière se soit terminée le 31 mars, les écritures ne sont pas encore définitivement

arrêtées. Par conséquent, les chiffres que je donne maintenant subiront peut-être plus tard des modifications secondaires.

J'espère que la Chambre me tiendra compte des difficultés que j'ai éprouvées à dresser le bilan d'une année financière dont sept mois s'étaient déjà écoulés avant l'accession au pouvoir du Gouvernement. Nous avions à faire face aux engagements pris par nos prédécesseurs, et qui empêchaient, dans une grande mesure, des modifications importantes de la politique financière au cours d'une année dont plus de la moitié était déjà révolue.

Pour simplifier la présentation des comptes, je consignerai au hasard, avec la permission de la Chambre, plusieurs tableaux indiquant les comparaisons coutumières pour une période de cinq ans quant aux revenus et aux différentes catégories de dépenses. Cela me permettra de présenter un clair exposé d'une série technique et compliquée de données comptables et statistiques. Voici ces tableaux :

### ÉTAT DES RECETTES POUR LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES

(en milliers de dollars)

Recettes fiscales	1931-1932	1932-1933	1933-1934	1934-1935	Esti- mation 1935-1936
	\$	\$	\$	\$	\$
Douanes, droits d'importation.....	104,133	70,073	66,305	76,562	74,000
Accise.....	48,655	37,834	35,494	43,190	44,410
Revenus de taxes de guerre—					
Banques.....	1,390	1,328	1,336	1,368	1,305
Compagnies d'assurance.....	12	826	742	750	760
Bénéfices commerciaux différés.....	3				
Impôt sur le revenu.....	61,255	62,067	61,399	66,808	82,700
Taxe de vente.....	41,734	56,814	61,392	72,447	77,000
Importations par fabricants, droit de timbre, taxe sur le transport, etc.....	17,872	25,377	45,184	39,745	35,700
Taxes sur l'or.....				3,573	1,413
Rendement total des impôts.....	275,054	254,319	271,852	304,443	317,288
Recettes non fiscales					
Loi des grains du Canada.....	1,485	1,445	1,236	1,205	1,219
<i>Gazette du Canada</i> .....	74	74	56	47	49
Canaux.....	977	831	878	838	883
Casuelles.....	3,758	3,192	3,613	4,337	4,372
Immigration chinoise.....	10	9	6	6	6
Terres fédérales.....	485	459	419	516	455
Inspection de l'éclairage électrique.....	402	298	440	485	530
Amendes et confiscations.....	234	212	178	90	199
Pêcheries.....	40	5	39	43	41
Inspection du gaz.....	81	84	76	96	91
Inspection des assurances.....	150	160	149	139	147
Intérêts sur placements.....	9,330	11,221	11,148	10,963	10,600
Marine.....	192	178	208	218	223
Caisse des marins.....	184	180	188	181	189
Collège militaire.....	20	20	20	20	20
Pensions militaires, recettes.....	163	166	165	174	172
Terres de l'artillerie.....	14	17	18	16	15
Droits de brevet et d'auteur.....	525	539	429	426	450
Pénitenciers.....	166	121	98	74	60
Postes.....	32,235	30,928	30,893	31,248	32,507
Prime, escompte et change.....		146		752	50

ÉTAT DES RECETTES POUR LES CINQ DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES—*Fin*

(en milliers de dollars)

Recettes fiscales— <i>Fin</i>	1931-1932	1932-1933	1933-1934	1934-1935	Esti- mation 1935-1936
	\$	\$	\$	\$	\$
Travaux publics.....	281	213	250	254	241
Licences de radio.....	529	1,414	1,291	1,487	1,562
Pensions des officiers de la gendarmerie à cheval....	15	12	12	9	9
Poids et mesures.....	407	394	400	407	402
	51,757	52,318	52,210	54,031	54,492
Recettes ordinaires totales.....	326,811	306,637	324,062	358,474	371,730
Recettes spéciales					
Recettes et crédits divers.....	7,028	4,493	418	3,397	320
Total des recettes.....	333,839	311,130	324,480	361,871	372,100

## DÉPENSES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES PAR SERVICE

(en milliers de dollars)

Dépenses ordinaires	1931-1932	1932-1933	1933-1934	1934-1935	Esti- mation 1935-1936
	\$	\$	\$	\$	\$
Agriculture.....	10,212	8,066	6,996	7,107	9,703
Bureau de l'auditeur général.....	436	380	376	377	428
Commission du service civil.....	306	244	221	221	260
Affaires extérieures, y compris bureau du premier ministre.....	994	863	974	1,427	1,324
Finances—					
Intérêt sur la dette publique.....	121,151	134,999	139,725	138,533	134,550
Frais d'émission d'emprunts.....	1,350	1,639	2,550	2,890	3,575
Primes d'escompte et de change (Montants nets)	728		167		
Subsides aux provinces.....	13,695	13,677	13,728	13,769	13,769
Subventions spéciales aux provinces.....	1,600	1,600	1,600	1,600	3,975
Autres subventions et contributions.....	1,536	499	398	467	761
Pensions civiles et retraites.....	1,172	1,098	1,032	943	868
Contribution de l'Etat à la caisse de retraite...	2,229	2,270	1,986	1,947	1,875
Pensions de vieillesse.....	10,032	11,513	12,314	14,942	16,760
Dépenses générales.....	1,845	2,046	3,148	3,925	3,724
Pêcheries.....	2,046	1,787	1,596	1,641	1,727
Bureau du secrétaire du Gouverneur général.....	148	136	136	133	137
Immigration et colonisation.....	2,200	1,689	1,369	1,269	1,334
Affaires indiennes.....	5,081	4,499	4,380	4,362	4,886
Assurances.....	180	161	152	156	171
Intérieur.....	4,647	3,454	2,833	2,744	2,952
Justice.....	2,793	2,691	2,712	2,718	2,733
Pénitenciers.....	2,737	2,870	2,677	2,667	2,477
Travail.....	633	560	560	581	662
Enseignement technique.....	2-3	202	129	91	100
Rentes viagères de l'Etat (pour maintenir la réserve).....	262	289	184	146	272
Service législatif—					
Chambre des communes.....	1,982	2,210	986	1,796	1,505
Bibliothèque du Parlement.....	81	65	69	71	77
Sénat.....	650	747	286	491	491
Dépenses générales.....	79	81	62	95	60
Bureau du cens électoral fédéral.....				1,545	503
Directeur général des élections, y compris frais d'élection.....	145	56	32	146	1,093
Marine.....	7,262	5,801	5,439	5,743	5,959
Commission de radiodiffusion du Canada.....		149	1,025	1,249	1,510
Mines et Commission de géologie.....	1,264	1,048	909	965	1,102
Loi relative au transport de la houille et de combustible du Canada.....	721	1,220	2,772	2,124	2,055

## DÉPENSES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES PAR SERVICE—Suite

(en milliers de dollars)

Dépenses ordinaires	1931-1932	1932-1933	1933-1934	1934-1935	Esti- mation 1935-1936
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Défense nationale—</b>					
Service de la milice.....	9,700	8,719	8,774	8,853	10,197
Service naval.....	3,043	2,167	2,171	2,222	2,379
Service de l'air.....	4,040	1,731	1,685	2,258	3,865
Divers services.....	1,847	1,078	791	799	825
Revenu national (y compris l'impôt sur le revenu).....	13,920	10,846	10,354	10,165	10,893
<b>Pensions et Santé nationale—</b>					
Traitements et soins ultérieurs aux vétérans.....	11,633	10,510	9,571	10,127	11,328
Pensions de guerre et militaires.....	47,770	44,185	42,923	43,232	42,870
Division de la Santé.....	1,246	924	802	809	879
Postes.....	36,052	31,607	30,554	30,252	31,607
Conseil privé.....	53	47	49	46	47
Archives publiques.....	212	174	157	209	162
Impressions et papeterie publiques.....	289	231	172	368	168
Travaux publics.....	17,648	13,108	10,827	9,905	12,951
Chemins de fer et Canaux.....	3,997	3,667	3,315	4,581	4,305
Lois relatives aux tarifs-marchandises des Pro- vinces maritimes.....	2,555	1,921	1,989	2,529	2,352
Fonds des passages à niveau des chemins de fer.....	959	318	310	275	128
Gendarmerie royale canadienne.....	3,488	5,820	5,528	5,970	6,192
Secrétariat d'Etat.....	483	418	387	389	704
Commission de l'Etablissement agricole des soldats	1,036	818	810	746	761
<b>Commerce—</b>					
Ministère.....	6,417	3,277	3,007	3,058	3,528
Loi des grains du Canada.....	2,306	2,026	1,759	1,679	1,852
Subventions postales et maritimes.....	2,999	2,081	2,221	2,274	2,431
Règlements de réclamations de guerre.....	91	55	56	48	71
Réparations (demandes d'indemnités).....	1,331	188	.....	6	.....
Frais divers au compte du fonds consolidé.....	50	74	37	20	4
<b>Total des dépenses ordinaires.....</b>	<b>372,145</b>	<b>354,644</b>	<b>351,772</b>	<b>359,700</b>	<b>373,987</b>
<b>Dépenses imputables sur le capital—</b>					
Canaux.....	3,299	3,027	1,975	331	460
Chemins de fer.....	6,242	1,503	737	507	305
Travaux publics.....	7,439	4,018	3,778	6,189	5,811
<b>Total des dépenses au compte du capital.....</b>	<b>16,980</b>	<b>8,548</b>	<b>6,490</b>	<b>7,027</b>	<b>6,576</b>
<b>Dépenses spéciales</b>					
Allègement du chômage, 1930.....	13,190	548	4	3	24
Allègement du chômage, 1931.....	25,106	17,048	564	52	24
Allègement du chômage, 1932.....	.....	19,125	6,948	399	105
Allègement du chômage, 1933.....	.....	.....	28,382	2,420	491
Allègement du chômage, 1934.....	.....	.....	.....	49,114	1,121
Allègement du chômage, 1935.....	.....	.....	.....	.....	47,704
<b>Total pour allègement du chômage.....</b>	<b>38,296</b>	<b>36,721</b>	<b>35,898</b>	<b>51,988</b>	<b>49,469</b>
Loi sur la construction d'ouvrages publics.....	.....	.....	.....	8,673	30,232
Chemin de fer du Pacifique-Canadien— Lois de secours—Avances improductives.....	.....	1,447	1,000	.....	.....
Réduction des prêts aux soldats-colons.....	.....	.....	1,766	469	439
Prime au blé.....	10,908	1,811	.....	.....	.....
Loi sur la pérequisition des paiements pour la récolte du blé de 1930.....	.....	.....	.....	.....	6,600
Perte sur les opérations de 1930 du syndicat des blés et les opérations de stabilisation: Paiement à la Commission canadienne du blé de la dette nette assumée au 2 déc. 1935.....	.....	.....	.....	.....	15,856
Perte sur les opérations du syndicat de l'avoine de 1930, résultant de la garantie d'avances bancaires à la Canadian Co-operative Wheat Producers Limited.....	.....	.....	.....	.....	174
<b>Total des dépenses spéciales.....</b>	<b>49,204</b>	<b>39,979</b>	<b>38,664</b>	<b>61,130</b>	<b>102,770</b>

**DÉPENSES DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES FINANCIÈRES PAR SERVICE—Fin**  
(en milliers de dollars)

Dépenses ordinaires Entreprises de l'Etat	1931-1932	1932-1933	1933-1934	1934-1935	Esti- mation 1935-1936
	\$	\$	\$	\$	\$
Pertes imputées au fonds consolidé—					
Chemins de fer nationaux, non compris les lignes de l'Est.....	(1)	53,423	52,264	42,590	41,796
Lignes de l'Est.....	6,632	8,717	6,691	5,818	5,625
Paquebots de l'Etat.....					270
Commissions de port.....					1,139
Imputation totale au fonds consolidé.....	6,632	62,140	58,955	48,408	48,830
Prêts et avances improductifs—					
Paquebots de l'Etat.....	1,199	cr. 1,383	cr. 14	487	cr. 333
Commissions de port.....	1,913	4,898	2,110	1,242	2,461
Comptes figurant à l'actif productif transférés à l'actif improductif.....		(2) 62,938		11	
Total des avances improductives.....	3,112	66,453	2,096	1,740	2,128
Total pour les entreprises de l'Etat.....	9,744	128,593	61,051	50,148	50,958
Total général des dépenses.....	448,073	531,764	457,977	478,005	534,291

(1) Pour l'année financière 1931-1932, la somme de \$52,256,000 a été fournie par voie de prêts et/ou de garanties de valeurs.

(2) Chemins de fer nationaux du Canada: prêts en 1931-32, \$41,121,000. Diverses commissions de port: avances antérieures à 1932-1933, \$21,817,000.

**ETAT SOMMAIRE DES RECETTES ET DEPENSES**

(en milliers de dollars)

	1931-1932	1932-1933	1933-1934	1934-1935	Esti- mation 1935-1936
	\$	\$	\$	\$	\$
Dépenses ordinaires.....	372,145	354,644	351,772	359,700	373,987
Recettes ordinaires.....	326,811	306,637	324,062	358,474	371,780
Déficit au compte ordinaire.....	-45,334	-48,007	-27,710	-1,226	-2,207
Dépenses spéciales.....	49,204	39,979	38,664	61,130	102,770
Moins les recettes spéciales.....	7,028	4,493	418	3,397	320
Balance.....	42,176	35,486	38,246	57,733	102,450
Plus les dépenses au compte de capital.....	16,980	8,548	6,490	7,027	6,576
Plus les entreprises de l'Etat.....	9,744	128,593	61,051	50,148	50,958
Total.....	68,900	172,627	105,787	114,908	159,984
Plus le déficit au compte ordinaire.....	45,334	48,007	27,710	1,226	2,207
Déficit total ou accroissement de la dette nette.....	114,234	220,634	133,497	116,134	162,191

On se propose également de se départir de ce que j'ai appelé parfois une comptabilité à la manière du "bridge"—tant au-dessous et tant au-dessus de la ligne,—et d'indiquer clairement le déficit global dans les comptes du Gouvernement. Dans le passé nous sommes trop fréquemment laissé induire en erreur par la forme sous laquelle les comptes du Gouvernement étaient présentés. Nous avons fait ressortir avec orgueil le léger surplus au compte ordinaire et nous avons été portés à atténuer l'importance de forts déficits résultant des dépenses au compte du capital et des dépenses

spéciales. Il est temps de voir les réalités en face. Si le peuple canadien est renseigné en fond sur tous les faits, j'ai confiance qu'il nous appuiera dans les mesures nécessaires que nous prendrons pour réaliser l'équilibre des recettes et des dépenses gouvernementales qui, selon moi, ne peut sans danger être plus longtemps retardé.

**REVENU DE 1935-1936**

Le revenu total provenant de l'impôt et d'autres sources au cours du dernier exercice s'est chiffré à \$372,100,000. Ce total est de

\$10,229,000 supérieur au revenu total de l'année financière précédente.

Le revenu provenant des impôts seuls était de \$317,288,000, soit une augmentation de \$12,845,000 sur l'année précédente.

L'augmentation de revenu provenant de l'impôt est surtout attribuable à l'impôt sur le revenu qui a fourni \$82,700,000, comparativement à \$66,808,000 en 1934-1935. C'est le plus fort rendement que l'on ait jamais relevé pour cet impôt, le chiffre le plus élevé de toute année précédente étant de \$78,684,000 en 1921-1922. L'augmentation de l'an passé provient en partie de l'amélioration des revenus individuels et corporatifs, mais aussi de la surtaxe imposée pour la première fois l'an dernier sur les revenus de placements.

La taxe sur les ventes, qui vient au deuxième rang en importance comme facteur contributif du revenu de l'an dernier, a produit un total de \$77,000,000, soit une augmentation de \$4,553,000 sur l'année précédente.

Les droits d'accise, imposés surtout sur les spiritueux et le tabac, ont rapporté \$44,410,000, c'est-à-dire \$1,220,000 de plus qu'en 1934-1935, en dépit de la réduction importante apportée l'an dernier aux droits sur les spiritueux.

Les rendements provenant de nos autres catégories principales d'impôts étaient inférieurs l'an dernier à ceux de la précédente année financière. Le revenu total provenant des droits douaniers sur les importations se chiffrait à \$74,000,000 comparativement à \$76,562,000 en 1934-1935. Une augmentation substantielle du revenu douanier a été portée au budget par mon prédécesseur par suite d'un accroissement anticipé du volume des importations. Bien que cet accroissement prévu se soit réalisé, il s'est presque entièrement produit dans les marchandises non imposables. Le volume des importations imposables ne s'est accru que de 3 p. 100 et les droits perçus ont en réalité diminué, surtout du fait d'un déclin dans les importations de sucre brut et d'un déplacement de ces importations de pays étrangers à des pays bénéficiant des taux de préférence britannique, et à cause des réductions apportées l'an dernier aux droits sur les spiritueux.

Les droits spéciaux d'accise ont produit un revenu total de \$35,700,000. C'est donc une diminution de \$4,045,000 attribuable surtout aux modifications faites l'an dernier d'après lesquelles la taxe d'accise sur la bière fut réimposée sous forme de droit d'accise sur le malt et à l'élimination effectuée l'an dernier de l'autre moitié de la taxe spéciale de 3 p. 100 sur les importations bénéficiant du tarif de préférence britannique ou entrant à la faveur d'accords entre le Canada et d'autres pays britanniques.

Les revenus autres que ceux produits par des impôts, c'est-à-dire ceux qui proviennent des divers services départementaux du Gouvernement, se totalisent à \$54,492,000, soit une augmentation de \$461,000 sur l'année précédente. Les principaux item rangés sous cette rubrique sont l'intérêt sur les placements qui s'est chiffré à \$10,600,000, les recettes des Postes qui ont atteint \$32,507,000 ou près de \$1,260,000 de plus que l'an dernier. Le sol-disant excédent des opérations du ministère des Postes approchait \$900,000. Il faut naturellement se rappeler que les comptes des Postes ne comprennent pas les loyers et autres frais locaux et du matériel utilisé. D'un autre côté, rien n'a été porté au crédit des Postes pour des services rendus à d'autres départements sous forme de franchise postale.

Les recettes spéciales de la dernière année financière n'étaient que de \$320,000, contre \$3,397,000 encaissés en 1934-1935 alors que le curateur des biens des ennemis fit un transfert spécial de \$3,000,000 au fonds du revenu consolidé.

#### DÉPENSES DE 1935-1936

Bien que, comme je l'ai indiqué, je désire spécialement attirer l'attention sur les dépenses globales pour lesquelles le Gouvernement est responsable, tant en ce qui concerne les dépenses propres que celles mises au compte des chemins de fer, la comparaison avec les années antérieures sera facilitée si les commentaires portent d'abord sur les diverses catégories de dépenses qui figurent, par tradition, aux comptes publics.

#### DÉPENSES ORDINAIRES

Les dépenses ordinaires de l'année se sont élevées à \$373,987,000, soit \$14,287,000 de plus qu'en 1934-1935. Elles sont toutefois inférieures de \$16,000,000 au total des sommes autorisées par crédits et prescrites par la loi. Cette réduction substantielle est attribuable, en partie du moins, aux mesures prises par le présent Gouvernement lorsqu'il est arrivé au pouvoir en octobre dernier. L'un de ses premiers actes fut d'entreprendre un examen minutieux de la tendance des revenus et des dépenses et une analyse des obligations financières qui avaient été contractées. Les résultats de cet examen furent tels que des ordres furent immédiatement donnés à tous les départements d'avoir à faire toute l'économie possible dans les dépenses ordinaires et spéciales et de remettre à plus tard toute entreprise qui ne pourrait pas clairement se justifier par la nécessité ou être de nature à assurer de l'emploi. Si l'on n'avait pas agi ainsi, les dépenses de l'année auraient été bien supérieures à ce qu'elles ont été en réalité.

Une partie de l'augmentation des dépenses de l'an dernier est due à des causes parti-

culières, par exemple aux dépenses effectuées pour la tenue des élections générales. Certains pensent sans doute que cette dépense était motivée. D'autres peuvent y trouver à redire. Le coût des pensions de vieillesse s'est accru de \$1,818,000 et il y avait des allocations additionnelles spéciales aux provinces se chiffrant à \$2,375,000.

Une réduction d'intérêts de \$3,983,000 sur la dette publique est spécialement à noter, car elle indique les économies réalisées par la conversion de garanties échues en obligations portant un taux inférieur d'intérêt, ainsi que par le coût inférieur des billets du Trésor. Notre fardeau d'intérêts était l'an dernier de \$134,550,000 soit moins qu'en aucune année depuis 1931-1932. Toutefois, il a absorbé 36.2 p. 100 de notre revenu total.

#### DÉPENSES IMPUTABLES SUR LE CAPITAL

Les dépenses au compte du capital se sont élevées à \$6,576,000, soit une réduction de \$451,000 sur l'année précédente. Le principal chef de dépense était de \$5,361,000 pour le dragage du chenal maritime du Saint-Laurent.

#### DÉPENSES SPÉCIALES

Nous en venons maintenant à cet important groupe de déboursés classés comme dépenses spéciales. Quelques-uns d'entre eux, ainsi classés dans les budgets précédents, ne peuvent être considérés comme spéciaux en aucun sens réel du terme et ils figurent maintenant au chapitre des dépenses ordinaires. Ces item

comprennent \$3,575,000 pour le coût de lancement d'emprunts, ce qui représente les frais de lancement de nouveaux emprunts et les frais annuels pour l'amortissement d'escompte d'obligations; \$1,875,000 de contribution du gouvernement au fonds de pensions; \$272,000 pour le maintien de la réserve du fonds des rentes viagères, et \$128,000 représentant les dépenses effectuées sous le régime de la loi concernant les passages à niveau. Dans les tableaux des dépenses des cinq dernières années, les ajustements nécessaires ont été faits en vue d'établir un moyen de comparaison des totaux groupés pour les diverses années.

L'importance de cette catégorie de dépenses spéciales est indiquée par les débours totaux de \$102,777,000, soit \$41,640,000 de plus que pour l'année précédente et beaucoup plus que pour n'importe quel exercice financier antérieur.

Sur ce total, \$49,469,000 représentent les paiements aux fins de secours aux chômeurs. Cela n'inclut pas seulement le coût du secours direct et des subventions d'assistance provinciales, mais le maintien des camps de chômeurs, le soin des chômeurs célibataires sans foyer, le secours relatif à l'établissement agricole, l'aide spéciale aux régions desséchées de la Saskatchewan et les travaux et entreprises de l'Etat exécutés sous le régime de la législation relative aux secours. Le tableau suivant met en regard les dépenses à ces diverses fins en 1935-1936 et les débours analogues de l'exercice financier antérieur.

#### DÉPENSES RELATIVES À L'ALLÈGEMENT DU CHÔMAGE

	1934-1935	Dépenses estimatives, 1935-1936
Secours direct .....	\$19,211,557	\$ 262,388
Subventions d'assistance (à dater du 1er août 1934) .....	14,024,000	26,274,875
Travaux et autres entreprises de l'Etat .....	4,493,432	9,831,375
Aide à l'établissement agricole .....	277,973	176,000
Camps de chômeurs—ministère de la Défense nationale....	7,648,371	8,212,000
Soin des chômeurs célibataires sans foyer .....	629,611	219,000
Ministère de l'Intérieur, secours y compris les travaux des parcs nationaux .....	515,911	180,000
Aide aux régions desséchées de la Saskatchewan .....	5,000,000	4,000,000
Divers, y compris l'administration .....	186,452	313,362
	\$51,987,307	\$49,469,000

On notera que, à l'instar de l'exercice financier précédent, une aide spéciale a été accordée à la province de la Saskatchewan pour secourir les régions desséchées de la province. Cette assistance a revêtu la forme d'avances spéciales au total de 4 millions de dollars. Durant l'exercice financier 1934-1935, la somme de 5 millions a été prêtée dans le même but, et le total de 9 millions était destiné à faire face à l'obligation du Dominion relative aux secours provinciaux du 1er septembre 1934

[L'hon. M. Dunning.]

au 31 août 1935. Nous estimons que lorsque nous aurons reçu tous les comptes de la province le total de 9 millions ne suffira pas à faire face aux engagements du Dominion. Tout excédent sera appliqué à la réduction d'un prêt à la Saskatchewan à cette fin. Cet excédent, non encore déterminé, n'a pas été inclus dans l'état des dépenses.

Lorsque le présent Gouvernement est arrivé au pouvoir le 23 octobre dernier, nous avons constaté que, à la suite de certains accords

avec les gouvernements provinciaux, on avait pris certains engagements pour l'exercice expirant le 31 mars 1936. Ces engagements ont, naturellement, été remplis, et, de plus, comme mesure d'urgence, les subventions d'assistance mensuelles aux provinces pour les fins du secours direct se sont accrues de 75 p. 100 pour les quatre mois d'hiver de décembre, janvier, février et mars, afin de permettre aux provinces d'accorder plus d'aide aux municipalités.

Un autre poste des dépenses spéciales que l'on aurait fort bien pu inclure dans le coût de l'allègement du chômage a trait aux débours effectués sous le régime de la loi de 1934 sur la construction d'ouvrages publics supplémentaires, et la loi de 1935 sur la construction d'ouvrages publics. Les dépenses en exécution de ces deux lois au cours du dernier exercice financier se sont chiffrées à \$30,-232,000 en regard de \$8,673,000 en 1934-1935. A la date du 31 mars 1936, des montants autorisés par ces lois une somme de \$18,726,000 n'avait pas encore été dépensée. Des entreprises non complétées et autres autorisées par ces lois, que le Gouvernement croit à propos de poursuivre, ont été incluses pour le nouvel exercice financier dans le budget supplémentaire des dépenses récemment déposé à la Chambre.

#### PERTES RÉSULTANT DE L'ÉCOULEMENT DU BLÉ

Nous avons compris dans les débours spéciaux de l'an dernier trois postes représentant les pertes survenues comme résultat de la politique du blé en vigueur durant les cinq dernières années. On a amplement discuté en Chambre le paiement de \$6,600,000 aux producteurs primaires du blé qui ont livré cette céréale durant l'année-récolte de 1930. Le poste de \$15,856,645 représente le solde déficitaire du compte de banque de la Canadian Co-operative Wheat Producer Limited à la date du 2 décembre 1935, qu'a assumé la Commission canadienne du blé comme résultat du transfert qui lui a été fait, à cette date, du blé et des contrats de blé en possession de la Canadian Co-operative Wheat Producers Limited concernant le compte du syndicat le blé de 1930 et le compte de stabilisation. Comme les prêts par les banques autorisées à la Canadian Co-operative Wheat Producers Limited étaient garantis par l'Etat, d'autres crédits supplémentaires pour 1935-1936 autoriseront le paiement à la Commission canadienne du blé de la somme dont elle a pris la responsabilité.

Les opérations de la Canadian Co-operative Wheat Producers Limited relatives à l'avoine de la récolte de 1930 ont eu pour résultat une perte de \$170,130 à la date du 2 décembre

1935, et, en vertu des conditions de la garantie de l'Etat, ce montant avec l'intérêt couru à la date du paiement sera payé pour liquider l'obligation à la banque.

Malheureusement, ces trois chefs de dépenses au total de \$22,630,000 ne représentent peut-être pas le coût total des opérations de la vente du blé par l'Etat. Il faut y ajouter toute autre perte qui peut se produire avant que l'on ait disposé du blé et des contrats de blé provenant des opérations du syndicat et de la stabilisation de 1930, et aussi toute perte que la Commission canadienne du blé pourra subir en vendant le blé de la récolte de 1935, pour lequel on a fixé en septembre dernier un prix minimum de 87 cents  $\frac{1}{2}$  le boisseau, qualité du nord n° 1 de Fort-William, pour les producteurs primaires. Ces pertes augmenteront-elles, et dans quelle mesure? Tout dépendra des prochaines récoltes de blé dans l'univers, de la demande des pays importateurs et de la tendance des prix du blé, facteurs qu'il est impossible de prévoir. Faisons ressortir, cependant, que le Gouvernement ne se croit pas justifié d'assumer la responsabilité de garder, comme depuis quelques années, des quantités aussi considérables de blé. Sans avoir recours à la vente à vil prix, il aura pour politique de vendre le surplus du blé d'une manière bien ordonnée, aussi rapidement que le permettront les conditions de l'univers, en tenant bien compte de ce que sera la prochaine récolte canadienne, et s'efforçant en même temps de rétablir et d'accroître, autant que possible, la demande du blé et des produits du blé du Canada sur les marchés de l'univers.

Les autres chefs de dépenses spéciales sont d'importance secondaire.

#### ENTREPRISES DE L'ÉTAT

Une autre classe importante de dépenses dont le gouvernement est responsable peut être examinée sous le chapitre d'"entreprises de l'Etat". Cette nouvelle catégorie semble bien se prêter au groupement des pertes, subies par les entreprises de l'Etat exploitées à titre de corporations distinctes, ainsi que des avances improductives qui leur ont été consenties. Elle comprendra le déficit du revenu net des Chemins de fer nationaux du Canada et de tout déficit d'exploitation de la Canadian National Steamships ou des ports anciennement administrés par les commissions de ports mais qui le seront à l'avenir par le conseil des ports nationaux, ainsi que les prêts improductifs consentis à ces entreprises. Ces prêts ne rapportent pas d'intérêt et sont classés comme dépenses dans les comptes de l'Etat.

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU  
CANADA

Les revenus provenant de l'exploitation des Chemins de fer nationaux du Canada se sont encore améliorés en 1935. L'augmentation a été de \$8,200,000, soit de 5 p. 100. Les dépenses d'exploitation ont été plus élevées qu'en 1934; l'une des causes provient de l'augmentation des salaires à la suite de la suppression d'une partie de la déduction antérieure. Calcul fait des dépenses d'exploitation et des autres frais tels que taxes, loyers, etc., les comptes de la compagnie établissent qu'il y a une somme nette de \$6,800,000 disponible pour le paiement des intérêts sur la dette. Ce résultat n'a pas été aussi satisfaisant que celui de l'an dernier, alors que la somme disponible pour cette fin fut de \$7,400,000. Après avoir appliqué cette somme de \$6,800,000 provenant des recettes au service des intérêts, qui s'élevaient à \$54,200,000, il reste un déficit réel de \$47,400,000. Ce montant a été payé par le Dominion et inscrit dans nos comptes de dépenses de l'année. En 1934, le déficit avait été de \$48,400,000; cette amélioration de près d'un million de dollars a été effectuée uniquement grâce aux épargnes faites dans le service de la dette par le remboursement d'obligations.

On doit remarquer qu'il y a dans les comptes de la compagnie certains frais ne comportant pas des dépenses d'argent et dont on doit tenir compte pour concilier le montant ci-dessus donné du déficit réel avec la perte nette de l'année telle qu'elle est indiquée dans le rapport annuel de la compagnie de chemin de fer.

Outre cette couverture des déficits, le Gouvernement a avancé \$7,574,000 aux Chemins de fer nationaux du Canada au cours de l'année financière pour dépenses de premier

établissement et pour le remboursement de la dette. Ce montant est inscrit dans les comptes publics sous la rubrique de Prêts et Placement. Ces chiffres sont ainsi répartis: dépenses de premier établissement conformément au budget de 1935, \$687,000; achat et réparations de matériel d'exploitation conformément à la loi sur la construction d'ouvrages publics supplémentaires, \$5,068,000; remboursement de la dette (net), \$1,819,000.

Au cours de l'année, d'importantes opérations de remboursement de la dette fondée à longue échéance de la compagnie de chemin de fer ont eu lieu. Quatre émissions d'obligations se totalisant à \$108,519,000 ont été rappelées pour remboursement avant la date de l'échéance et elles ont été remplacées par des obligations portant un taux d'intérêt inférieur. Ces émissions étaient les suivantes: 35,000,000 obligations à 4½ p. 100 dues le 1er décembre 1938; \$26,000,000 obligations à 4½ p. 100 dues le 15 septembre 1954; \$23,740,000 obligations à 7 p. 100 dues le 1er octobre 1940; \$23,779,000 obligations à 7 p. 100 dues le 1er décembre 1940.

En outre, on a consolidé des emprunts temporaires obtenus au sujet de l'échéance de \$17,000,000 d'obligations à 4½ p. 100, le 15 février 1935. Cela porte à \$125,519,000 le total des obligations incluses dans les opérations de consolidation. La couverture de ce montant, ainsi que des primes payables au moment du rappel des obligations et des escomptes sur les nouvelles émissions, s'est effectuée par la vente d'obligations du chemin de fer, garanties par le Dominion, s'élevant à \$128,400,000, et par un emprunt temporaire de \$2,043,000 provenant du trésor du fédéral. Les détails des nouvelles émissions et du coût de l'intérêt pour la compagnie sont indiqués dans le tableau suivant:

COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA  
Obligations garanties émises pour remboursement, 1935-1936

Date de l'émission	Date de l'échéance	Taux d'intérêt	Coût pour la compagnie	Montant
Le 1er mai 1935...	1er mai 1938	2%	2.35%	\$13,400,000
	1er mai 1944	3%	3.29%	35,000,000
Le 15 février 1936.	15 février 1943	2%	2.31%	55,000,000
	15 février 1953	3%	3.25%	25,000,000

L'épargne annuelle qui résultera pour la compagnie de cette conversion, déduction faite de l'amortissement des primes payées sur le rappel des obligations, sera d'environ \$3,000,000 par année. Toutes les obligations rachetées étaient payables soit au choix soit uniquement en dehors du Canada, et les nouvelles émissions sont payables uniquement au Canada. Au sujet du rachat de trois émissions en septembre, octobre et décembre derniers, les fonds nécessaires ont été d'abord obtenus par

[L'hon M. Dunning]

la vente à New-York d'obligations directes du Dominion, et plus tard la compagnie a remboursé le Dominion au moyen du produit de la vente de ses obligations au Canada.

Le 31 mars 1936, le montant de la dette du réseau des Chemins de fer nationaux du Canada entre les mains du public était de \$1,217,000,000, ayant été réduite de \$21,000,000 au cours de l'an dernier. Sur ce montant, il y a \$964,000,000 d'obligations garanties par le Dominion.



## CANADIAN NATIONAL STEAMSHIPS

Toujours au chapitre des couvertures qu'il a fallu faire pour les entreprises sous la régie de l'Etat, il est satisfaisant de signaler que les opérations de la Canadian National Steamships se sont considérablement améliorées comparativement à l'année précédente. Pour le service des Antilles, la perte sèche a été de \$270,000, au lieu de \$567,000 en 1934. L'exploitation de la marine marchande du Canada s'est soldée par un gain de \$312,000, au lieu du déficit de \$127,000 de 1934. Un montant de \$179,000 a été avancé pour des dépenses de premier établissement de la flotte des Antilles, mais cette dépense a été plus que compensée par le remboursement au Gouvernement d'une autre somme de \$200,000 avancée à la marine marchande au cours des années précédentes pour son fonds de roulement. Calcul fait de toutes ces opérations, il reste un crédit de \$63,000 au compte des services de paquebots.

## COMMISSIONS DE PORT

L'aide aux commissions de port, inscrite dans nos comptes de dépenses, s'est élevée à \$3,600,000. Cette somme est constituée par \$1,139,000, montant payé pour liquider les emprunts obtenus des banques pour couvrir les déficits d'exploitations à Québec, à Chicoutimi et à Halifax, et représente les pertes subies non seulement en 1935 mais aussi les années précédentes. Le solde se compose d'avances (improductives) de \$482,000 pour le déficit du pont Jacques-Cartier à Montréal, et de \$1,979,000 pour dépenses dans les ports de Saint-Jean, Halifax, Trois-Rivières et Québec.

Pour résumer, le montant total indiqué comme dépenses dans nos comptes au sujet de l'exploitation des chemins de fer et des autres entreprises sous la régie de l'Etat est de \$50,958,000, au lieu de \$50,148,000 qu'il était l'année précédente. Cela ne comprend pas les sommes inscrites comme placements et dont il sera question plus tard.

## SOMMAIRE DES DÉPENSES

En groupant les dépenses ordinaires, les dépenses de premier établissement et les dépenses spéciales, ainsi que les pertes des entreprises sous la régie de l'Etat, et les prêts improductifs qui leur ont été consentis, nous constatons que le grand total des dépenses dont le Gouvernement était responsable s'est élevé à \$534,291,000. C'est une augmentation de \$56,286,000 pour la dernière année financière comparativement à 1934-1935, et de \$2,527,000 sur le chiffre de 1932-1933, la pire année de la dépression. On devra se rappeler que l'augmentation par rapport à l'année précédente s'explique par une augmentation de \$14,287,000 dans les dépenses ordinaires, par une autre augmentation de \$21,559,000 dans les dépenses faites en vertu des lois sur la construction d'ouvrages publics, ainsi que par les paiements faits et les pertes subies relativement au blé et à l'avoine, lesquels s'élèvent à \$22,630,000.

Je signale à votre attention le fait que, durant la dernière année financière, près de 62 p. 100 des revenus du Dominion ont servi à payer des dépenses fixes et obligatoires, telles que les intérêts, pensions de guerre, de vieillesse et de retraite, soins aux anciens combattants, subsides aux provinces et certaines dépenses de cette nature. En 1913-1914, dernière année financière d'avant-guerre, il ne fallait que 19 p. 100 des revenus pour payer les dépenses considérées comme obligatoires; même en 1929-1930, alors que l'effet du coût de la guerre se faisait sentir dans nos dépenses, cette proportion n'était que de 44 p. 100 comparativement à 62 p. 100 l'an dernier. Bien qu'il ne soit pas possible aujourd'hui, sauf d'une façon arbitraire, de faire des calculs exacts, un examen des tableaux des dépenses nous montre d'une façon évidente que le fardeau du coût de la guerre, direct et indirect, joue encore aujourd'hui le rôle principal dans notre situation budgétaire.

## PROPORTION DES RECETTES DU DOMINION REQUISE POUR CERTAINES DÉPENSES OBLIGATOIRES

	1913-1914	1929-1930	1935-1936
	%	%	%
Intérêt sur la dette publique.....	8.61	27.54	36.19
Pensions de la guerre européenne.....	....	8.86	11.19
Pensions de vieillesse.....	....	.35	4.51
Autres pensions et caisse de retraite.....	.51	1.01	1.22
Soin des anciens combattants.....	....	1.93	2.90
Subvention aux provinces.....	7.53	2.83	3.70
Autres frais.....	2.07	1.22	2.25
	18.72	43.74	61.96

4. Le Gouvernement sait-il que les prix de détail des pommes de terre ont été augmentés d'une façon injustifiée en plusieurs cas à la suite de la dépêche mentionnée dans le paragraphe 1 de cette question?

5. A-t-on institué une enquête pour découvrir l'auteur de la dépêche et pour savoir si les propriétaires de pommes de terre en entrepôt avaient pris part à la diffusion de cette nouvelle dans l'intention d'augmenter les prix?

L'hon. JAMES G. GARDINER (ministre de l'Agriculture):

1. Oui.

2. Non. Au contraire, des renseignements dignes de foi nous permettent de dire que la récolte et l'état du marché justifient une forte augmentation du prix des pommes de terre. Les stocks dans les entrepôts commerciaux au Canada, le premier avril, s'élevaient à 48,152 tonnes, alors qu'il y en avait 246,673 tonnes en 1935. Les marchés de gros de New-York et de Boston avaient vu les prix monter considérablement, ce qui avait attiré des Provinces maritimes des expéditions de pommes de terre qui, sans cela, auraient été disponibles pour répondre à la demande du Canada central. Voici des extraits du *New York Packer*, journal commercial de renom:

New-York, 10 avril—Les producteurs du Maine qui ont le bonheur de posséder des pommes de terre se rendaient compte cette semaine que, pour la première fois depuis quelques années, ils pouvaient contrôler la situation du marché et fixer eux-mêmes leurs prix. Diverses causes ont produit cette hausse; la principale est que presque tout l'approvisionnement qui reste se trouve entre leurs mains; la deuxième provient de la quantité relativement peu considérable de pommes de terre qu'il reste à expédier; et la troisième cause, et non la moindre, c'est la forte demande continue provenant de régions fort disséminées qui, les années passées, à pareille époque, faisaient venir leurs approvisionnements de régions productrices situées près d'elles...

New-York, 17 avril—Le marché des pommes de terre a passé de ferme à extrêmement fort ici cette semaine; les stocks se sont écoulés facilement à des prix plus élevés que ceux de la semaine dernière. La présente tendance à la hausse s'est poursuivie dans les régions qui expédient ces produits, surtout dans le Maine, et plusieurs distributeurs prudents perdaient graduellement leur attitude de baïssières.

Dans le Maine, les producteurs hésitaient à expédier leurs approvisionnements même à \$3 le baril, demeurant convaincus que le prix maximum n'a pas encore été atteint...

Une cargaison arrivant par bateau et équivalente à environ 90 wagons est arrivée sur le marché au milieu de la semaine et ces pommes de terre se sont vendues rapidement; on

[L'hon. M. Stevens.]

a commencé à vendre à \$2.15 le sac de 100 livres, puis le prix s'est rapidement élevé à \$2.25; toutes ces ventes étaient f.a.b. Port-Newark...

Un autre bateau est arrivé avec environ 80 chargements de wagon de pommes de terre de l'île du Prince-Edouard; cela s'est aussi écoulé rapidement à de bons prix variant de \$2.50 à \$2.60 le sac de 90 livres, selon les dimensions...

Le marché des pommes de terre en général est extrêmement actif. Bien qu'un courant d'incertitude persiste au sujet de la hausse rapide des prix, les acheteurs, sur tous les marchés importants, étaient bien disposés à absorber les arrivages à ces prix élevés, ce qui semble indiquer que les prix actuels sont raisonnablement justifiés.

New-York, 24 avril—Le marché des pommes de terre s'est maintenu de ferme à un peu plus fort cette semaine tant ici que dans les régions du pays qui expédient. Bien que les hausses successives des prix aient été irrégulières, il ne s'est manifesté aucun signe de faiblesse depuis la hausse récente qui a commencé il y a quelques semaines. La régularité constante de la hausse tant dans les campagnes que dans les centres de consommation a paru justifier l'attitude optimiste prise par la majorité des producteurs du Maine...

La plus grande partie des 200 wagons partant chaque jour du Maine étaient destinés aux marchés de l'Est, mais quelques acheteurs de l'Ouest moyen achetaient encore plus qu'ils n'ont coutume d'acheter dans cette région à cette époque tardive de la saison. Cet état de chose est dû partiellement aux prix élevés des disponibilités de l'Idaho, ainsi qu'à la qualité et la grosseur inférieures aux prévisions des stocks de primeurs de la Floride, selon l'opinion exprimée dans maints cercles commerciaux...

3, 4 et 5. Répondu sous le n° 2.

#### LE MONUMENT DE VIMY

#### M. CHURCH:

1. Quand sera dévoilé en France le monument de la côte de Vimy?

2. Quand annoncera-t-on les noms des représentants du Canada à cette cérémonie, et qui invitera-t-on à se rendre?

3. Les députés qui sont d'anciens combattants seront-ils compris parmi ces gens et invités?

4. Les représentants des diverses organisations de soldats de la Légion canadienne et d'autres seront-ils invités aussi et dans quelle mesure?

5. Quelle somme le monument coûtera-t-il une fois complété?

L'hon. M. MACKENZIE (ministre de la Défense nationale):

1. 26 juillet 1936.

2. Il y a lieu de s'attendre à ce que la chose soit annoncée bientôt.

3. La question est à l'étude.

4. La question n'a pas été étudiée. Ces organisations n'ont pas demandé la chose et il est entendu qu'un pèlerinage considérable se fera en France sous les auspices de la Légion Canadienne de la British Empire Service League à l'occasion de l'inauguration du monument commémoratif de la crête de Vimy.

5. On calcule que le coût de la construction du monument commémoratif, ainsi que les frais de construction des chemins, de la préparation du terrain et autres frais accessoires s'élèveront à environ \$1,290,000.

#### EXPORTATIONS DE BEURRE

M. BERTRAND (Prescott):

1. Durant l'année civile 1935, le Gouvernement a-t-il fourni son assistance pour retirer une certaine quantité de beurre du marché canadien?

2. Si oui, l'a-t-il fait en vertu d'une proposition sous le régime de la Loi sur l'organisation du marché des produits naturels?

3. Combien de livres de beurre a-t-on alors exportées en vertu de ce plan et à quelles dates?

4. Quelle somme ce plan a-t-il coûté à l'Etat (a) en allocations pour le beurre, (b) en frais d'administration de ce projet?

5. A qui ces montants ont-ils été versés?

L'hon. M. GARDINER (ministre de l'Agriculture):

1. Oui.

2. Oui.

	Livres
3. 23 septembre.. . . . .	150,757
24 septembre.. . . . .	2,744
25 septembre.. . . . .	44,645
26 septembre.. . . . .	35,448
27 septembre.. . . . .	361,454
28 septembre.. . . . .	183,064
30 septembre.. . . . .	137,592
1er octobre.. . . . .	171,111
2 octobre.. . . . .	264,023
3 octobre.. . . . .	185,472
4 octobre.. . . . .	666,693
5 octobre.. . . . .	170,231
7 octobre.. . . . .	56,056
8 octobre.. . . . .	756,607
9 octobre.. . . . .	381,827
10 octobre.. . . . .	383,889
11 octobre.. . . . .	568,947
12 octobre.. . . . .	166,740
14 octobre.. . . . .	44,800
15 octobre.. . . . .	162,129
16 octobre.. . . . .	182,151
17 octobre.. . . . .	344,587
18 octobre.. . . . .	934,615
23 octobre.. . . . .	44,800
25 octobre.. . . . .	107,956

Total.. . . . . 6,508,338

4. (a) \$73,781.75.

(b) \$356.66.

5. (a) A. A. Ayer Co. Ltd., Montréal.. . . . .	\$ 18,850 99
Hodgson, Rowson Co. Ltd., Montréal.. . . . .	5,149 74
Lovell & Christmas, Ltd., Montréal.. . . . .	7,569 20
Olive & Dorion Ltd., Montréal.. . . . .	19,816 40
Canada Packers Ltd., Montréal.. . . . .	20,050 65
Swift Canadian Ltd., Montréal.. . . . .	2,344 71
	<u>\$ 73,781 75</u>

(b) Papeterie.. . . . .	\$ 2 40
A. C. Fraser, Ottawa, Ont., dépenses de voyage.. . . . .	22 68
H. M. Jackson, Simcoe, Ont., dépenses de voyage.. . . . .	36 00
Bell Telephone Co., Ot- tawa.. . . . .	256 41
Canadian National Tele- graph, Co. . . . .	39 17
	<u>\$356 66</u>

#### M. PHILIPPE CHALIFOUR

M. WERMENLINGER:

1. Le département de la Marine, à Québec, avait-il à son emploi, comme journalier, un nommé Philippe Chalifour, de la ville de Beauport, comté de Québec?

2. Dans l'affirmative, à quelle date est-il entré?

3. A quelle date a-t-il été remercié de ses services?

4. A la demande de qui?

5. Pour quelles raisons?

L'hon. M. HOWE (ministre de la Marine):

1 et 2. Il a été employé comme journalier à partir du 8 mars 1917.

3. Il a été destitué le premier avril 1936.

4. Wilfrid Lacroix, M.P.

5. Ingérence politique.

#### LE QUAI DE HAVRE SAINT-PIERRE

M. WERMENLINGER:

1. A qui le contrat du quai du Havre Saint-Pierre, comté de Charlevoix-Saguenay, a-t-il été donné?

2. Quels sont les soumissionnaires?

3. Pour quel prix le contrat a-t-il été donné?

4. Combien de toises de pierre doivent entrer dans la construction dudit quai?

5. Quel est le prix fixé pour chaque toise de pierre?

L'hon. M. CARDIN (ministre des Travaux publics):

1. Victor E. A. Bélanger et James Bertrand.

2. Bélanger & Bertrand

Cie de Construction de la Côte du Nord, Limitée.

## ÉMISSIONS D'EMPRUNTS

Les nouvelles émissions d'obligations du Dominion ont totalisé au cours de l'année la somme de 500 millions, à l'exclusion de prélèvements provisoires qui ont été l'objet de remboursements avant la fin de l'année financière. Ces émissions, au total de 297 millions, étaient destinées au rachat d'obligations venant à échéance. Le reliquat de 203 millions, représentant l'augmentation nette de la dette fondée et des billets du trésor émis au cours de l'année, fut appliqué au déficit et autres opérations courantes. Ces financements considérables furent effectués avec succès à des taux d'intérêt plus bas que dans le passé, tant pour les émissions à long terme que pour celles à court terme. A la fin de l'année financière, le taux d'intérêt moyen sur la dette fondée et les billets du Trésor en cours s'établissait à 3.9 p. 100, contre 4.15 p. 100 à la fin de l'année financière précédente.

Trois émissions atteignant un chiffre global de 164 millions furent lancées aux Etats-Unis pour fins de remboursement, y compris le rachat des obligations du National-Canadien déjà mentionnées. C'était la première fois depuis plusieurs années que le gouvernement du Dominion s'adressait au public américain, et il lui fallut inscrire l'emprunt sous le régime de la Securities Act des Etats-Unis. Il en coûta au Gouvernement 2.09 p. 100 d'intérêt sur les billets à trois ans, 2.96 p. 100 sur les obligations à dix ans et 3.63 p. 100 sur les obligations à vingt-cinq ans.

Les émissions lancées au Canada, à l'exclusion des billets du Trésor, ont atteint 303 millions. Le Gouvernement vendit en septembre dernier aux banques à charte du Canada pour 135 millions de billets à un an et à trois ans, surtout pour faire face à des obligations à courte échéance détenues en majeure partie par ces institutions. Deux émissions furent offertes au public, l'une, datée du 1er juin, pour 60 millions; l'autre, datée du 15 novembre, pour 75. L'intérêt pour le Gouvernement varia entre 1.90 p. 100 pour les billets à un an et 3.10 p. 100 sur les obligations à vingt ans.

Les \$33,293,000 de capital-obligations, à 5 p. 100 et nanties par les terres scolaires, détenues par les provinces des Prairies furent de nouveau renouvelées pour un an au même taux d'intérêt.

Le Gouvernement a suivi au cours de l'année la méthode qui consiste à vendre sur le marché canadien des billets du Trésor à trois mois, et le montant des émissions en cours fut accru de \$33,300,000. Le taux d'escompte sur ces billets a baissé de 1.698 p. 100 qu'il était le 15 avril 1935, à .999 p. 100 le 16 mars 1936. Depuis lors, d'autres émissions furent lancées et le coût minimum de .879 p. 100 fut atteint le 15 avril.

L'état qui suit renferme les détails essentiels des émissions lancées au cours de l'année:

## ÉMISSIONS D'EMPRUNTS EN 1935-1936

Date d'émission	Date d'échéance	Intérêt	Où payable	Prix	Prix de revient pour le gouv.	Montant de l'émission
		%			%	
1935						
1er juin.....	1er juin 1943.....	2½	Canada.....	99-50	2-57	\$ 20,000,000
1er juin.....	1er juin 1955.....	3	Canada.....	98-50	3-10	40,000,000
1er juillet.....	1er juillet 1936.....	5	Canada (terres scolaires).....	100-00	5-00	33,293,471
15 août.....	15 août 1945.....	2½	New-York.....	96-00	2-96	76,000,000
15 sept.....	15 sept. 1936.....	1½	Canada.....	99-61	1-90	45,000,000
15 oct.....	15 oct. 1933.....	2	Canada.....	99-2175	2-275	90,000,000
15 nov.....	15 nov. 1939.....	2	Canada.....	99-43	2-15	20,000,000
15 nov.....	1er juin 1955.....	3	Canada.....	98-75	3-08	55,000,000
1936						
1er janv.....	1er janv. 1939.....	2	New-York.....	99-75	2-09	40,000,000
15 janv.....	15 janv. 1961.....	3½	New-York.....	93-86	3-63	48,000,000
						\$ 467,293,471
Augmentation dans les billets à court terme du trésor le 31 mars 1936, par rapport au 31 mars 1935.....						33,300,000
						\$ 500,593,471

Suit un état montrant la dette fondée non échue et les billets du Trésor du Dominion

en cours à la date du 31 mars 1936, ainsi que les charges d'intérêt annuel:

DETTE FONDÉE ET BONS DU TRÉSOR NON ÉCHUS AU 31 MARS 1936, ET INTÉRÊTS ANNUELS

Date d'échéance	Taux p.c.	Où payable	Montant de l'emprunt	Intérêts annuels
1936—1er juillet.....	5	Canada.....	\$33,293,470 85	\$1,664,673 54
15 septembre.....	1½	Canada.....	45,000,000 00	675,000 00
15 octobre.....	2	Canada.....	63,336,000 00	1,266,720 00
15 novembre.....	5	Canada.....	79,535,200 00	3,976,760 00
1937—1er mars (a).....	5	Canada et New-York.....	89,787,000 00	4,489,350 00
1er décembre (a).....	5½	Canada.....	236,299,800 00	12,996,489 00
1938—1er juillet.....	3	Londres.....	8,071,230 16	242,136 90
1er juillet.....	3	Londres.....	18,250,000 00	547,500 00
1er juillet.....	3	Londres.....	10,950,000 00	328,500 00
1er juillet.....	3½	Londres.....	15,056,006 66	526,960 23
15 octobre.....	2	Canada.....	90,000,000 00	1,800,000 00
1939—1er janvier.....	2	New-York.....	40,000,000 00	800,000 00
15 octobre.....	4	Canada.....	47,269,500 00	1,890,780 00
15 octobre.....	2½	Canada.....	7,933,000 00	198,325 00
15 novembre.....	2	Canada.....	20,000,000 00	400,000 00
1940—1er mars.....	3	Canada.....	115,013,636 82	3,450,409 10
1er septembre.....	4½	Canada.....	75,000,000 00	3,375,000 00
1941—15 novembre.....	5	Canada.....	141,663,000 00	7,083,150 00
1942—15 octobre.....	3	Canada.....	40,409,000 00	1,212,270 00
1943—1er juin.....	2½	Canada.....	20,000,000 00	500,000 00
15 octobre.....	5	Canada.....	147,000,100 00	7,350,005 00
1944—15 octobre.....	4½	Canada.....	50,000,000 00	2,250,000 00
1945—15 août.....	2½	New-York.....	76,000,000 00	1,900,000 00
15 octobre.....	4	Canada.....	88,337,500 00	3,533,500 00
1946—1er février.....	4½	Canada.....	45,000,000 00	2,025,000 00
1947—1er octobre.....	2½	Londres.....	4,888,185 64	122,204 64
1949—15 octobre.....	3½	Canada.....	138,322,000 00	4,841,270 00
1950—1er juillet.....	3½	Londres.....	137,058,841 00	4,797,059 43
1952—1er mai.....	5	New-York.....	100,000,000 00	5,000,000 00
15 octobre.....	4	Canada.....	56,191,000 00	2,247,640 00
1955—1er mai.....	3½	Londres.....	48,666,666 67	1,581,666 67
1er juin.....	3	Canada.....	40,000,000 00	1,200,000 00
1er juin.....	3	Canada.....	55,000,000 00	1,650,000 00
1956—1er novembre.....	4½	Canada.....	43,125,700 00	1,940,656 50
1957—1er novembre.....	4½	Canada.....	37,523,200 00	1,688,544 00
1958—1er septembre.....	4	Londres.....	73,000,000 00	2,920,000 00
1er novembre.....	4½	Canada.....	276,687,600 00	12,450,942 00
1959—1er novembre.....	4½	Canada.....	289,693,300 00	13,036,198 50
1960—1er octobre.....	4	Londres.....	93,926,666 66	3,757,066 67
1er octobre.....	4	New-York.....	100,000,000 00	4,000,000 00
1961—15 janvier.....	3½	New-York.....	48,000,000 00	1,560,000 00
Bons du Trésor éch. 1er avril 1936, 1-19 p.c., Canada.....			25,000,000 00	297,500 00
Bons du Trésor éch. 15 avril 1936, 1-15 p.c., Canada.....			25,000,000 00	287,500 00
Bons du Trésor éch. 1er mai 1936, 1-09 p.c., Canada.....			30,000,000 00	327,000 00
Bons du Trésor éch. 15 mai 1936, 1-05 p.c., Canada.....			20,000,000 00	210,000 00
Bons du Trésor éch. 15 juin 1936, 0-999 p.c., Canada.....			20,000,000 00	199,800 00
			<b>\$3,265,287,604 46</b>	<b>\$128,597,577 18</b>

Payables au Canada.....	\$2,401,633,007 67	73-55 p.c.
Payables au Canada et à New-York.....	89,787,000 00	2-75 p.c.
Payables à New-York.....	364,000,000 00	11-15 p.c.
Payables à Londres.....	409,867,596 79	12-55 p.c.

Moins les titres des emprunts ci-dessus détenus comme fonds d'amortissement..... 58,168,944 35

**\$3,207,118,660 11**

(a) Exempts d'impôt au Canada.

LA DETTE NATIONALE

Le 31 mars 1936, la dette fondée non échue et les billets du Trésor du Dominion en cours, déduction faite des fonds d'amortissement,

atteignaient 3,207 millions. A cela il faut ajouter d'autres obligations composées sur-tout des fonds d'assurance et de pension, des dépôts à la caisse d'épargne postale et de certains comptes de fiducie et des comptes de

dépenses casuelles, au total de 225 millions, pour arriver au passif brut de 3,432 millions. L'actif productif, à l'inclusion du compte de caisse et des placements, ont atteint 424 millions. Déduction faite de ce dernier montant sur le passif brut, la dette nette s'établit à la fin de l'année financière à 3,008 millions. A

notre départ en août 1930, la dette nette du Dominion s'établissait à 2,141 millions. Elle a donc augmenté de 867 millions. La dette fondée totale a augmenté de près d'un milliard au cours de la période.

Suit un état de l'actif et du passif au 31 mars 1936:

### PASSIF AU 31 MARS 1936 (estimatif)

Fonds de remboursement de la circulation des banques.. . . . .		\$	6,858,000
Fonds d'assurance et de retraite—			
Rentes viagères de l'Etat.. . . . .	\$66,835,000		
Fonds d'assurance, service civil.. . . . .	9,990,000		
Fonds d'assurance, anciens combattants.. . . . .	14,777,000		
Fonds de pensions.. . . . .	8,361,000		
Fonds de retraite.. . . . .	51,140,000		
			151,103,000
Fonds de fiducie—			
Fonds des Indiens.. . . . .	13,929,000		
Fonds commun des écoles.. . . . .	2,676,000		
Dépôts de cautionnement par entrepreneurs.. . . . .	1,551,000		
Autres fonds de fiducie.. . . . .	2,870,000		
			21,026,000
Fonds, contingents et spéciaux.. . . . .			5,377,000
Mandats-poste, bons de poste, etc., en circulation.. . . . .			2,736,000
Comptes de provinces.. . . . .			9,624,000
Dépôts à la caisse d'épargne postale.. . . . .			22,050,000
Dette fondée—			
Dette consolidée, non échue.. . . . .	3,207,119,000		
Dette échue, mais non réclamée.. . . . .	4,228,000		
			3,211,347,000
Coupons d'intérêt échus, mais non présentés au paiement.. . . . .			2,050,000
			<u>\$3,432,671,000</u>

### ACTIF AU 31 MARS 1936 (estimatif)

Actif productif—			
Espèces, avances de fonds de roulement et autres éléments d'actif.. . . . .		\$	24,043,000
Comptes de matières d'or.. . . . .			2,287,000
Prêts aux provinces—			
Logement.. . . . .	\$ 6,768,000		
Lois de secours.. . . . .	116,996,000		
			123,764,000
Prêts à des gouvernements étrangers—			
Grèce.. . . . .	6,525,000		
Roumanie.. . . . .	23,969,000		
			30,494,000
Prêts aux commissions de port—			
Montréal.. . . . .	59,134,000		
Vancouver.. . . . .	23,744,000		
New-Westminster.. . . . .	275,000		
			83,153,000
Prêts en vertu de la loi du logement.. . . . .			82,000
Compte d'obligations en portefeuille.. . . . .			659,000
Chemins de fer nationaux.. . . . .			41,458,000
Chemin de fer Pacifique-Canadien.. . . . .			4,629,000
Commission du prêt agricole.. . . . .			16,790,000
Etablissement de soldats et colonisation générale.. . . . .			43,630,000
Avances pour grains de semence et pour secours.. . . . .			2,358,000
Comptes courants et de matériel des chemins de fer de l'Etat.. . . . .			15,749,000
Débits différés—			
Escomptes et commissions non amortis sur emprunts.. . . . .			35,284,000
			<u>\$ 424,380,000</u>
Dette nette au 31 mars 1936 (estimative).. . . . .			3,008,291,000
Représentée par—			
Actif improductif au 31 mars 1936 (estimatif)			
Dépenses d'établissements—			
Travaux publics, Canaux.. . . . .	\$242,871,000		
Chemins de fer.. . . . .	443,190,000		
Edifices publics, aménagements de ports et rivières.. . . . .	264,929,000		
Immeubles et matériel militaires.. . . . .	12,035,000		
Comptes territoriaux.. . . . .	9,896,000		
			<u>972,921,000</u>

## ACTIF AU 31 MARS 1936 (estimatif)—Fin

## Prêts improductifs—

Chemins de fer nationaux du Canada . . . . .		655,527,000
Comptes de chemin de fer (anciens) . . . . .		88,399,000
Flotte du National-Canadien . . . . .		15,508,000
Commission de port—		
Québec . . . . .	\$26,293,000	
Chicoutimi . . . . .	3,539,000	
Halifax . . . . .	9,515,000	
Saint-Jean . . . . .	14,046,000	
Trois-Rivières . . . . .	3,144,000	
Montréal, pont Jacques-Cartier . . . . .	2,504,000	

59,041,000

Avances de semence et secours . . . . .		536,000
Établissement de soldats et colonisation générale . . . . .		16,514,000
Avances diverses . . . . .		3,525,000

## Fons consolidé—

Balance, fonds consolidé, reporté du 31 mars 1935 . . . . .	\$1,042,806,000	
Excédent des dépenses sur les recettes, année financière terminée le 31 mars 1936. (estimatif) . . . . .	153,514,000	

1,196,320,000

---

\$3,008,291,000

## PASSIF INDIRECT

Le public détenait à la fin de l'année financière pour \$994,600,000 d'obligations et de capital-obligations portant la garantie du Dominion. L'augmentation, qui atteignit \$7,300,000 au cours de l'année, s'explique par des modifications apportées aux émissions du National-Canadien, y compris la capitalisation d'un emprunt provisoire obtenu du Gouvernement, échu il y a un an.

Les autres valeurs passives éventuelles sont celles qui découlent de garanties données en exécution des lois de secours et autres lois. Durant l'année, le Gouvernement a donné des garanties sous le régime de la loi de la commission canadienne du blé. Ces garanties atteignaient le 31 mars 1936, environ 58 millions.

La garantie d'emprunts bancaires consentie à la Canadian Pacific Railway Company, qui à l'origine était de 60 millions, fut réduite de 12 autres millions au cours de l'année, la créance s'établissant à 36 millions le 31 mars. Le Gouvernement apprend que la compagnie a pris des dispositions pour liquider le reliquat des emprunts le 1er mai, et le Gouvernement sera libéré, sans perte, de son obligation.

La garantie découlant de la prise à charge, par les banques à charte, du passif de la Caisse d'épargne de la province du Manitoba, a été réduite durant l'année d'une autre somme de \$1,500,000.

L'état suivant montre le total des obligations, du capital-obligations et des autres créances portant la garantie du Dominion:

## OBLIGATIONS GARANTIES PAR LE GOUVERNEMENT DU DOMINION AU 31 MARS 1936

Echéance	Emission	Taux d'intérêt		Montant	
		p. c.	\$	c.	
1er septembre 1936	Grand-Tronc	6	24,220,000	00	
1er mai 1938	National-Canadien	2	13,400,000	00	
15 février 1943	National-Canadien	2	55,000,000	00	
1er mai 1944	National-Canadien	3	35,000,000	00	
1er juillet 1946	Nord-Canadien	6½	24,238,000	00	
1er avril 1948	Comm. du port de New-Westminster	4¼	700,000	00	
15 décembre 1950	National-Canadien	3	20,500,000	00	
1er septembre 1951	National-Canadien	4½	50,000,000	00	
1er août 1952	Comm. du port de Saint-Jean	5	667,953	04	
15 février 1953	National-Canadien	3	25,000,000	00	
10 juillet 1953	Nord-Canadien	3	9,359,996	72	
1er février 1954	National-Canadien	5	50,000,000	00	
1er mars 1955	National-Canadien (la flotte des Antilles)	5	9,400,000	00	
15 juin 1955	National-Canadien	4½	50,000,000	00	
1er février 1956	National-Canadien	4½	70,000,000	00	
1er juillet 1957	National-Canadien	4½	65,000,000	00	
20 juillet 1958	Nord-Canadien	3½	7,896,548	57	
4 mai 1960	Nord-Canadien (Alb.)	3½	3,149,998	66	
19 mai 1961	Nord-Canadien (Ont.)	3½	34,229,996	87	
1er janvier 1962	Grand-Tronc-Pacifique	3	34,992,000	00	
1er janvier 1962	Grand-Tronc-Pacifique	4	8,440,848	00	
1er juillet 1969	National-Canadien	5	60,000,000	00	
1er octobre 1969	National-Canadien	5	60,000,000	00	
1er novembre 1969	Comm. du port de Montréal	5	19,000,000	00	
1er février 1970	National-Canadien	5	18,000,000	00	
Soumissions ou tirages	National-Canadien	2	25,189,243	73	
Diverses dates 1936-1954	Obligations de la ville de Saint-Jean assumées par la comm. du port de St-Jean				
Série—1er février et 1er août 1936-1938	Achat du matériel (G) du National-Canadien		Divers	1,208,527	74
A perpétuité	Actions garanties du Grand-Tronc	5	3,750,000	00	
"	Capital-obligations du Grand-Tronc	4	60,833,333	33	
"	Capital-obligations du Grand-Tronc	5	20,782,491	87	
"	Capital-obligations du Great Western	5	13,252,322	67	
"	Capital-obligations du Grand-Tronc	4	119,839,014	33	
"	Capital-obligations du Ch. de fer du Nord du Canada	4	1,499,979	67	
			\$	994,550,255	00

## AUTRES DETTES GARANTIES

Montant estimatif de principal en cours au 31 mars 1936

Avances bancaires, Caisse d'épargne du Manitoba	\$ 7,305,541
Avances bancaires, Gouvernement de Terre-Neuve	625,000
Avances bancaires, Chemin de fer du Pacifique-Canadien	36,000,000
Avances bancaires, Dominion Steel and Coal Corporation (commandes de rails)	217,134
Bons du Trésor de la Colombie-Britannique	626,533
Bons du Trésor du Manitoba	5,894,127
Avances bancaires, Canadian Co-operative Wheat Producers Limited	370,000
Avances bancaires et autres dettes, Commission canadienne du blé	58,260,000
Réserves des banques à chartes en dépôt à la Banque du Canada	188,202,917

## PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 1936-1937

J'ai déjà annoncé que le déficit total pour la dernière année financière est évalué à \$162,191,000. Le volume de ce déficit ne manquera pas d'impressionner la Chambre; il est d'autant plus grave qu'il ne constitue que le plus récent d'une série de déficits qui ont atteint une moyenne de \$138,000,000 par an depuis les six dernières années de crise. L'impor-

tance de ces déficits, et surtout du dernier, est tellement grande que, à mon avis, bien peu de députés seront enclins à contester au Gouvernement le but qu'il s'est tracé et qui est de mettre fin, dans le délai pratique le plus court, à cette ère de déficits continus. Ce but, le Gouvernement entend le poursuivre avec persistance considérant que c'est une condition essentielle du rétablissement de la con-



finance commerciale et du libre fonctionnement de l'initiative privée. On croit que cela contribuera de façon plus efficace à la solution des problèmes du chômage et de la dépression économique que n'importe quelle autre des initiatives particulières qu'un gouvernement peut prendre.

Je ne suis pas un alarmiste. Au contraire, j'ai confiance que le bon sens et de bonnes politiques économiques peuvent résoudre nos problèmes pressants. En outre, je suis convaincu que notre pays est en état de supporter tous les fardeaux que la guerre, la crise économique et les erreurs passées lui ont imposées, tout lourds qu'ils puissent être. Néanmoins, je crois qu'il n'y a pas un pays qui puisse tenir indéfiniment avec des budgets largement déficitaires et continuer de maintenir soit la confiance des gens qui placent leur argent, soit la base sur laquelle son régime économique peut fonctionner régulièrement et vigoureusement. Nous avons maintenant atteint le point où l'on ne peut plus tolérer de retard. Il faut que nous nous préparions immédiatement à équilibrer notre budget et nous devons pouvoir montrer qu'il est possible d'atteindre l'équilibre complet dans un délai raisonnable.

Je sais très bien que l'on appellera cela une doctrine de déflation. Le fait est que j'ai entendu dire dernièrement que le Canada avait suivi une politique de "déflation héroïque" et qu'il devrait prendre exemple sur la mère patrie. Il ne m'est pas facile de comprendre comment l'on peut qualifier de déflation l'abandon de l'étalon d'or, des déficits successifs, le financement au moyen d'emprunts, dans la mesure énorme que j'ai signalée, et une politique monétaire qui a laissé le dollar canadien fluctuer approximativement au pair de la livre sterling dirigée et du dollar américain déprécié et qui a permis d'accroître les réserves monétaires du pays tout aussi rapidement que la Grande-Bretagne a accru les siennes.

En analysant bien les choses, il semble que, dans ces questions de finance, la seule partie du programme anglais que nous n'ayons pas adoptée soit la politique d'équilibre budgétaire. Tout le monde sait que la Grande-Bretagne considère cela comme étant la base essentielle du programme de redressement, à tel point que le dernier budget anglais augmente sensiblement les charges fiscales qui ont déjà atteint des proportions pénibles, et cela afin de pourvoir au surcroît de dépenses jugées nécessaires pour les fins de la défense nationale.

Je suis d'avis qu'il nous est impossible d'équilibrer complètement notre budget tout de suite. Cela, je suis forcé de l'avouer, entraînerait une déflation et, dans une certaine

mesure deviendrait probablement intolérable. Ce que nous pouvons et devons faire, c'est de préparer immédiatement et de façon assez sensible l'équilibre budgétaire comme première étape d'un programme bien défini et positif qui permettra d'atteindre avec certitude et dans un délai restreint notre objectif final. Je vais maintenant exposer les mesures que nous nous proposons de prendre et indiquer les considérations qui nous ont guidés dans chaque cas.

#### ORIENTATION DES DÉPENSES

Du côté dépenses nous avons commencé par mettre fin à l'ère des "blancs-seings" et par rétablir l'autorité du Parlement aussi bien en ce qui concerne la nature que relativement au volume des dépenses du Gouvernement. Avant la fin de la session, la Chambre aura été saisie de toutes les dépenses que le pouvoir exécutif croit nécessaire de faire dans le cours de l'année, et les montants auront été autorisés par le Parlement. Le budget principal des dépenses pour 1936-1937, qui a été présenté il y a quelque temps, visait les opérations ordinaires du Gouvernement. Ces dépenses doivent et seront certainement amplement couvertes par les recettes ordinaires. Les crédits supplémentaires spéciaux, déposés récemment, sont destinés à pourvoir aux besoins spéciaux et urgents,—pour la plupart frais d'allègement du chômage et déficits des services de l'Etat,—provenant des conditions anormales qui existent actuellement. Plus tard, peut-être sera-t-il nécessaire de demander, suivant la façon habituelle, d'autres crédits supplémentaires pour quelques dépenses additionnelles non prévues dans le budget principal. De cette façon, le public sera sûr que le total de ces montants autorisé représente au pis aller le maximum des dépenses à faire durant l'année financière. Je suis convaincu que cette manière traditionnelle de procéder rendra l'administration meilleure et plus économique.

On effectuera dans la plus large mesure possible les économies susceptibles d'être réalisées dans les dépenses ordinaires, en exigeant un contrôle plus efficace de la part des départements à budget de dépenses, aussi en recherchant sans cesse les économies possibles, et en supprimant le gaspillage et les doubles emplois. Toutefois, il est évident que, à moins de supprimer des services essentiels, on n'a que peu d'occasions de contracter les dépenses.

Les deux principaux obstacles qui empêchent d'équilibrer le budget sont les frais du chômage, y compris les travaux entrepris pour alléger le sort des chômeurs, et le déficit des Chemins de fer, nationaux. La mesure dans laquelle le Canada pourra effectuer l'équilibre de son budget et aussi faciliter le cours du

redressement dépendra de la façon dont il réussira à réduire ces deux chefs de dépense.

En ce qui concerne le réseau national, la Chambre est maintenant au courant des progrès qui ont déjà été réalisés. Comme l'indique le budget supplémentaire spécial, le chemin de fer nous demande, cette année, \$39,000,000 pour le compte de son déficit net de revenu au cours de la présente année civile, comparativement à \$47,400,000 en 1935 et à \$62,100,000, en 1932, qui fut le maximum du temps de crise. Vu les propositions législatives concernant les chemins de fer dont la Chambre a été saisie, ce n'est pas le moment de discuter la politique ferroviaire du Gouvernement. Toutefois, je peux dire que nous avons confiance de pouvoir réduire sensiblement ce déficit de caisse grâce aux mesures qui seront prises pour accroître la responsabilité de la direction du réseau.

Quant à l'autre cause principale de nos déficits, la Chambre a été déjà saisie des grandes lignes d'un programme bien élaboré et d'une portée assez large qui a pour objet de remédier au problème du chômage. C'est la première fois depuis le début de la crise que l'on s'efforce sérieusement de compiler les statistiques nécessaires pour nous donner une base essentielle de faits qui nous permettra d'analyser la portée et la nature spécifique du problème que nous avons à affronter. On devrait être heureux d'avoir le diagnostic avant d'appli-

quer le remède. En deuxième lieu, nous avons proposé la nomination d'une commission nationale représentant tous les éléments du pays qui sera chargée d'étudier les modes et politiques d'assistance actuellement en vigueur, d'obtenir le concours des provinces, des municipalités, des organisations patronales et ouvrières et d'autres institutions publiques et privées dans tout le Dominion, enfin de recommander les meilleures méthodes à adopter pour distribuer les secours et procurer de l'emploi rémunérateur. En d'autres termes, nous cherchons à mobiliser toutes nos ressources, afin que toute la nation collabore à l'effort nécessaire pour attaquer ce problème qui est le plus urgent et le plus pressant. Finalement, dans le budget supplémentaire spécial, nous demandons les crédits nécessaires pour défrayer les secours directs et pour procurer de l'emploi au moyen d'entreprises utiles proportionnées à nos ressources financières.

#### RECETTES ESTIMATIVES DE 1936-1937

Sachant ce que seront probablement nos dépenses totales, nous sommes maintenant en état de considérer ce que doivent être nos revenus fiscaux et nos autres recettes. Sur la base des impôts et tarifs douaniers actuels, on estime que les revenus de la présente année financière s'élèveront à \$385,850,000, provenant des sources habituelles qui sont les suivantes:

Recettes fiscales:	
Droits de douane.....	\$ 75,000,000
Droits d'accise .....	46,000,000
Impôt sur le revenu.....	87,000,000
Taxe sur les ventes.....	80,000,000
Droits sur les manufacturiers, droits de timbre, droits à l'importation et autres taxes spéciales .....	42,000,000
<b>Total des recettes fiscales.....</b>	<b>\$330,000,000</b>
Recettes non fiscales:	
Postes .....	\$ 33,500,000
Intérêt sur placements.....	11,350,000
Autres sources .....	13,000,000
<b>Total des recettes non fiscales.....</b>	<b>\$ 57,850,000</b>
<b>Grand total des recettes.....</b>	<b>\$387,850,000</b>

Etant donné que le budget principal et le budget supplémentaire spécial comportent des dépenses pour au delà de \$509,000,000 auxquelles il faudra ajouter les crédits supplémentaires éventuels, il est évident que le déficit pour l'année s'élèverait probablement à plus de \$125,000,000, sans tenir compte des pertes possibles sur le blé, si nous ne faisons en sorte d'accroître les recettes au moyen de nouveaux impôts ou de relèvement des impôts actuels. Pour les motifs que j'ai déjà indiqués, il me faut tabler, pour la présente année financière, sur un déficit inférieur à \$100,000,000, sans tenir compte des pertes additionnelles

qui pourront résulter des opérations frumentaires et dont on ne saurait prédire le chiffre. Si la chose est possible, ce sera une amélioration sensible comparativement au déficit de \$162,000,000 de la dernière année financière.

Il faut donc accroître les recettes fiscales d'environ vingt-huit à trente millions de dollars. Dans l'imposition de nouvelles charges fiscales, il faut se rappeler qu'il convient d'éviter tout ce qui pourrait avoir pour effet de retarder le redressement commercial. Les renseignements que j'ai donnés au début de cet exposé indiquent que les revenus de la nation sont sûrement en progression constante.

Aussi ai-je confiance que les nouveaux impôts que nous nous voyons obligés d'instituer n'auront pas pour effet d'arrêter la marche maintenant positivement ascendante du commerce. Je crois plutôt que nos efforts pour attaquer vigoureusement nos problèmes de finance nationale rétabliront la confiance chez les hommes d'affaires et le public en général qui seront disposés à prendre de bon cœur leur part des nouvelles charges que nous jugeons nécessaires.

Il m'incombe maintenant d'exposer les modifications fiscales et les changements douaniers que nous proposons.

#### L'IMPÔT SUR LE REVENU

La modification la plus importante dans la loi de l'impôt sur le revenu qui est en même temps la première des propositions en vue de se procurer des revenus additionnels consiste à relever le taux de l'impôt sur les sociétés commerciales de 13½ p. 100 à 15 p. 100. Du même coup, lorsque les bilans sont consolidés, le taux sera porté de 15 à 17 p. 100. Étant donné les impôts que les gouvernements provinciaux perçoivent actuellement sur les revenus personnels et la surtaxe sur les revenus de placements imposée par le gouvernement fédéral l'an dernier, on ne se propose pas de changer les taux actuels de l'impôt sur les revenus individuels.

Ma deuxième proposition se rapporte à l'industrie de l'extraction des métaux. On sait à quel point cette industrie a contribué, pendant les années de crise, au bien-être économique et, en réalité, à l'intégrité financière du Dominion. Bien qu'elle se soit déjà grandement développée, elle a devant elle un avenir encore plus brillant. Beaucoup de gens sont d'avis que nous avons à peine commencé d'entamer les ressources minérales variées de notre pays. En outre, la branche la plus importante de l'industrie, l'extraction de l'or, a l'avantage de produire un article pour lequel il semble y avoir une demande illimitée. Dans les autres industries, on ne peut pas hâter la production sans créer un encombrement de marchandises et avilir la vente. Mais, pour l'or, la surproduction semble impossible, dans les conditions actuelles, et le prix reste fixé au moins pendant de longues périodes. D'un autre côté c'est une industrie qui comporte de gros risques surtout au début et dont l'exploitation exige une grosse dépense de capitaux pendant longtemps. Par conséquent l'initiative privée ne peut y être attirée que si les gains à retirer des entreprises relativement peu nombreuses qui réussissent sont assez alléchants.

A cause de ces caractéristiques spéciales, l'industrie paraît offrir une occasion unique

aux gouvernements d'adopter une politique constructive destinée à stimuler le développement des opérations minières avec toutes les conséquences qui s'ensuivent au point de vue de l'emploi et aussi de l'achat de fournitures et de matériaux. C'est pourquoi le Gouvernement se propose d'exonérer de l'impôt sur le revenu des sociétés commerciales toutes les mines métallifères qui seront mises en état de production entre le 1er mai 1936 et le 1er janvier 1940. Cette exemption portera sur le revenu des trois premières années à dater du commencement de la production. Cette mesure qui tend clairement à encourager le développement de l'industrie minière et les crédits additionnels proposés dans le budget principal et le budget supplémentaire spécial pour faciliter les recherches et études géologiques de même que le transport dans les nouvelles régions minières, devraient contribuer largement à accélérer les nouveaux travaux d'exploration et de mise en valeur au cours de cette année et aussi durant les deux ou trois années qui suivront.

Je pourrais ajouter ceci : étant donné que l'incertitude fiscale empêche les gens de se lancer dans une industrie hasardeuse, l'industrie minière peut compter que le Gouvernement ne lui imposera pas de taxes désavantageuses. Tant que le ministère actuel aura le pouvoir, les entreprises minières peuvent compter qu'elles seront traitées au moins aussi avantageusement que le sont les autres industries sous le régime de l'impôt sur les revenus des corporations.

Vu l'abaissement des taux d'intérêt on a l'intention de réduire l'intérêt sur les versements différés de l'impôt sur le revenu de 6 à 5 p. 100, et de réduire le taux de l'amende sur les taxes impayées de 4 à 3 p. 100.

La taxe sur les dons sera modifiée dans ce sens que l'on exigera le versement de la taxe une fois par an et non chaque fois qu'un don est fait. De plus les dons jusqu'à concurrence de \$1,000 par an faits à une seule personne seront exonérés de la taxe à l'avenir.

Finalement, d'importants changements sont effectués à l'égard des compagnies qui sont, techniquement parlant, connues sous le nom de "compagnies 4 (k)", c'est-à-dire les compagnies constituées en corporations "dont non seulement les affaires se poursuivent entièrement en dehors du Canada mais dont l'actif aussi est situé entièrement en dehors du Canada". Cette catégorie sera réservée exclusivement au genre de compagnies industrielles ou commerciales pour lesquelles elle avait été primitivement créée. On instituera une nouvelle catégorie pour les compagnies de portefeuille appartenant entièrement à des non-résidents, qui seront obligés de payer une taxe sur leur revenu à un

taux équivalant à la moitié du taux ordinaire applicable aux revenus des corporations. On tiendra compte de la taxe de 5 p. 100 payée sur le revenu de l'an dernier qui a été distribué aux actionnaires non-résidents, mais ces compagnies seront tenues de payer la taxe de 5 p. 100 des non-résidents sur le revenu accumulé et non distribué durant la période postérieure à l'institution de la taxe de 5 p. 100 jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle taxe. A l'avenir, ces compagnies n'auront pas, bien entendu, à acquitter la taxe de 5 p. 100 sur les dividendes versés à leurs actionnaires non-résidents, mais leur revenu sera taxé suivant le taux majoré.

On compte que ces modifications de l'impôt sur le revenu fourniront un revenu additionnel d'environ \$6,000,000.

#### TAXE DE VENTE

Pour trouver l'augmentation considérable de recettes dont nous aurons besoin l'an prochain, nous nous proposons de porter la taxe de vente de 6 p. 100 à 8 p. 100. Nous avons pensé qu'il valait mieux relever raisonnablement le chiffre actuel de la taxe de vente qui frappe le commerce en général, et dont la perception se fait déjà d'une manière économique, que d'imposer une taxe arbitraire sur quelques articles en particulier. Je n'ai pas l'intention d'avoir recours aux impôts vexatoires pour accroître le revenu, mais plutôt d'utiliser les méthodes fiscales actuelles.

Il y aura quelques changements dans la liste des articles exonérés de la taxe de vente. Afin de simplifier l'application de la loi et d'éviter la superposition des taxes, certains produits servant à la fabrication et communément appelés "matériaux de consommation", à l'exclusion des huiles lubrifiantes et combustibles ou de l'outillage des usines, seront exemptés de la taxe. Le papier et l'encre servant à l'impression des magazines et des périodiques seront également exonérés de l'impôt. Les seuls autres articles exemptés de la taxe de vente sont la pierre et le gravier concassés servant à la construction et à l'entretien des routes des provinces, des comtés et des municipalités, l'extrait de foie employé au traitement de l'anémie, les films éducationnels, les dessins faits à la main, ou les dessins employés dans certains établissements industriels.

L'on estime que les modifications précitées de la taxe de vente résulteront en une augmentation d'environ 23 millions de dollars dans le chiffre des recettes de cette source.

#### TAXES D'ACCISE

Les plus importantes modifications des taxes d'accise résultent du rapport récent de la Commission du tarif sur l'industrie de l'auto-

mobile. A l'heure actuelle, les automobiles importées ou fabriquées au Canada sont frappées d'une taxe de 5 p. 100 et de 10 p. 100, moins certaines exemptions fondées sur le prix ou la proportion de la fabrication faite au Canada ou dans les pays britanniques. Pour donner suite aux recommandations de la Commission du tarif à ce sujet, nous proposons de remplacer les taxes actuelles par une taxe uniforme de 5 p. 100 sur la partie de la valeur de toutes les automobiles qui dépasse \$650, sans égard à leur teneur canadienne ou impériale. Toutefois, la taxe sur chaque automobile ne devra dépasser \$250.

Nous avons accepté une autre recommandation à l'effet que les pneus et les chambres à air seront exonérés de la taxe d'accise lorsqu'ils seront importés par des fabricants dont la production est inférieure à 10,000 voitures ou châssis par année, pourvu qu'au moins 50 p. 100 des frais de fabrication aient eu lieu dans l'Empire britannique. Cependant, un fabricant dont le chiffre de production dépasse 10,000 voitures doit avoir dépensé au moins 60 p. 100 du coût de la fabrication dans l'Empire britannique avant de pouvoir bénéficier de cette exemption.

Les autres modifications des taxes d'accise prélevées en vertu de la loi spéciale des revenus de guerre sont de peu d'importance. L'on propose de réduire la taxe sur les tubes à cigarettes en papier de 3c. à 2c. les 100 tubes, afin d'égaliser la taxe sur les papiers à cigarettes et les tubes. Quant à la taxe spéciale d'accise de 3 p. 100 sur les importations, les modifications proposées se bornent à quelques additions à la liste des articles exemptés, comme les matériaux servant à la fabrication de la ficelle d'engergave et des lignes de pêche, les peintures tombant sous le numéro 695a du tarif, les films éducationnels, les dessins faits à la main et utilisés dans certains établissements industriels.

#### DROITS D'ACCISE

Les modifications proposées à la loi d'accise se bornent à quelques rajustements relativement peu importants. La première égalise le droit d'accise sur le brandy canadien avec le droit de douane sur le brandy importé de l'Afrique-Sud et de l'Australie, en réduisant le droit d'accise de \$4 à \$3 par gallon. La deuxième comporte une réduction d'un dollar par gallon dans le droit d'accise sur l'alcool entrant dans la fabrication de médicaments, d'extraits et de préparations pharmaceutiques, afin de l'égaliser avec le droit sur l'alcool entrant dans la fabrication des parfums. Finalement, les droits d'accise sur les tabacs en feuilles importés sont enlevés de la loi d'accise et reportés au même taux dans le tarif des douanes.

## TARIF DES DOUANES

Les modifications du tarif des douanes dont il est question aujourd'hui se rapportent également au tarif et à ses différentes annexes. Si l'on tient compte du fait qu'elles ont lieu peu après la révision du tarif résultant de

l'accord commercial canado-américain et qu'elles précèdent immédiatement l'ouverture de négociations avec le Royaume-Uni, l'on admettra généralement, je pense, qu'elles sont considérables et importantes. Pour les fins de la statistique, les modifications proposées peuvent être classées comme suit:

Diminutions à tous les degrés du tarif . . . . .	37
Diminutions sous le régime du tarif préférentiel britannique seulement . . . . .	30
Diminutions sous le régime du tarif préférentiel britannique et du tarif intermédiaire seulement . . . . .	20
Diminutions sous le régime du tarif intermédiaire seulement . . . . .	11
Diminutions sous le régime des tarifs intermédiaire et général seulement . . . . .	6
	104
Augmentations des tarifs intermédiaire et général seulement . . . . .	7
Augmentations du tarif intermédiaire seulement . . . . .	3
Augmentations du tarif général seulement . . . . .	2
	12

Les modifications de la loi elle-même comprennent une définition plus claire de l'expression indéfinie jusqu'à présent "d'une catégorie ou espèce fabriquée au Canada" et des dispositions tendant à rendre plus juste et équitable l'application des droits de dumping.

Les modifications apportées aux annexes du tarif, tout en n'étant pas très nombreuses, portent sur des articles d'une extrême importance dans notre économie nationale. Il est manifestement impossible que je les mentionne toutes au cours de mes remarques. J'espère que mes honorables collègues liront les résolutions dont je donnerai avis à la fin de mon discours et qui en feront partie dans le hansard qui paraîtra demain matin, pour trouver le détail relatif à plusieurs d'entre elles. Toutefois, je commenterai brièvement quelques articles ou groupes d'articles, au sujet desquels le tarif sera modifié.

En vertu des instructions données par mon prédécesseur immédiat, la Commission du tarif a fait une étude des droits imposés sur les véhicules-moteurs, les cotonnades, l'essence à moteur, les fils et les tissus de soie artificielle et, à ma propre demande, elle a fait une enquête sur la situation actuelle de l'industrie du meuble. Je puis maintenant déposer sur le Bureau—de fait, j'ai présumé de la bienveillance de la Chambre et je les ai fait déposer sur le Bureau d'avance, à cause de leur longueur—les rapports de la Commission sur ces sujets. Après un examen minutieux, le Gouvernement a décidé d'accepter dans chaque cas les droits proposés par la Commission.

En termes généraux, l'on peut dire que la politique arrêtée relativement aux automobiles aura pour résultat, je le pense, d'assurer la survivance de l'industrie au Canada tout en permettant aux consommateurs de jouir de prix raisonnables. Les rapports—essentiellement interdépendants—entre l'industrie de fa-

brication des "pièces" et les importantes fabriques et usines d'assemblage ont été étudiés soigneusement. Un trait saillant de la nouvelle échelle de droits se trouve dans l'encouragement qui en résultera pour les fabricants à inclure dans leurs produits une forte teneur d'éléments canadiens. L'on se rappellera qu'en vertu de l'accord canado-américain récemment approuvé par le Parlement, les droits sur les automobiles ont été réduits de 20, 30 et 40 p. 100 respectivement, aux trois degrés du tarif, à 17½, 22½ et 30 p. 100, respectivement. Il a été décidé d'appliquer le tarif intermédiaire actuel de 17½ p. 100 à toutes les automobiles et à tous les camions, qui seront également tous (y compris les pièces accessoires originales, les pièces de rechange ou de réparations) admis en franchise en vertu du tarif préférentiel britannique.

Le renvoi à la Commission du tarif de la question des droits sur les filés et les tissus de coton a eu lieu à la demande du Gouvernement de Sa Majesté pour le Royaume-Uni, en vertu des dispositions de l'accord de 1932, et a porté sur l'application du tarif de préférence britannique à ces articles. Le Commission, dans son examen de la situation,—au point de vue britannique et canadien,—a dû se conformer à la règle posée dans l'accord, c'est-à-dire le rapport entre les prix de revient des deux pays. La Commission s'est conformée à ses instructions et à la lettre et à l'esprit de l'accord et le Gouvernement, en déposant son rapport et en acceptant ses recommandations veut faire de même. C'est pourquoi, il propose de supprimer entièrement les droits spécifiques sur les filés et les tissus de coton importés sous le régime de la préférence britannique. En outre, à la suite de la réduction des droits sur les filés et les tissus, il propose de réviser les droits spécifiques sur les vête-

ments et les articles fabriqués de coton, en les supprimant entièrement quant aux importations faites sous le régime de la préférence britannique et en les réduisant de moitié quant aux importations faites sous le régime du tarif intermédiaire.

Le changement principal au chapitre du pétrole est la réduction du droit intermédiaire sur l'essence à moteur à 1c. par gallon, en comparaison du droit de 2½c. en vigueur autrefois. Cette réduction devrait être des plus utiles aux consommateurs d'essence à moteur dans tout le Canada et nous pensons qu'elle ne sera aucunement nuisible à l'industrie canadienne du raffinage.

En conformité des résultats de l'enquête de la Commission sur les droits douaniers grevant la soie artificielle, nous proposons de supprimer entièrement les droits spécifiques sur les filés et les tissus importés sous le régime de la préférence britannique, de réduire le droit ad valorem sur les filés à l'acétate, et d'ajuster le droit ad valorem sur les tissus. Comme corollaire de cette réduction, le Gouvernement propose de réduire le tarif préférentiel britannique et le tarif intermédiaire sur les vêtements et les articles fabriqués de soie artificielle. Ce dégrèvement des articles finis a pour but de faire bénéficier le consommateur des avantages résultant de la réduction des droits sur la matière première utilisée par les tailleurs et les fabricants des vêtements.

Le rapport provisoire sur l'industrie du meuble recommande la continuation du droit actuel de 30 p. 100 sous le régime du tarif intermédiaire.

Dans le cas de plusieurs articles visés par les résolutions présentées aujourd'hui, la réduction des droits est limitée au tarif de préférence britannique. Ces articles,—qui viennent s'ajouter aux produits de coton et de soie artificielle déjà mentionnés,—comprennent des produits très importants pour les fabricants du Royaume-Uni et les consommateurs canadiens. Je puis en donner un exemple en disant que les dégrèvements limités au tarif de préférence britannique—et comportant en certains cas l'abolition de tout droit—portent sur les ustensiles de laboratoire en poterie, les machines en acier d'une catégorie non fabriquée au Canada, les déchets de thé, les extraits et les poudres de malt, les pièces forgées pour la dentisterie, les pompes à incendie, les machines en fer et en acier non désignées séparément, la noix de coco desséchée, et tous les articles non désignés de fer ou d'acier. Parallèlement à ces articles, se trouvent ceux au sujet desquels la réduction des droits, tout en s'appliquant à la fois au tarif de préférence et au tarif intermédiaire, accorde dans

la plupart des cas au producteur britannique les plus grands avantages sur notre marché; à ce sujet, je mentionnerai les articles en verre pour le montage, en verre réfractaire, en métal nickelé ou plaqué et les tubes en acier poli.

#### TARIF DE PRÉFÉRENCE BRITANNIQUE

En passant, me serait-il permis d'ajouter quelques mots au sujet des modifications que nous apportons au tarif de préférence britannique? Dans ses négociations récentes avec les Etats-Unis, le Gouvernement a scrupuleusement respecté la lettre et l'esprit de chaque syllable des accords conclus en 1932 avec divers pays de l'Empire. Bien que l'opposition libérale ait alors désapprouvé les accords résultant de la Conférence, pour la raison que trop souvent elle avait établi des préférences par des relèvements de droits au désavantage d'autres nations; maintenant qu'elle a pris les rênes du pouvoir, elle a pris soin de respecter chacun des engagements contractés alors. Aucun avantage garanti aux pays britanniques n'a été amoindri. Même, plusieurs des préférences, que l'on aurait pu avec raison juger ne pas faire partie des engagements pris, ont été délibérément soustraites aux négociations,—ce qui, dans certains cas, a coûté fort cher au Canada, dans ses pourparlers.

Il est évident toutefois que, en dépit du respect des accords, l'avantage que les pays britanniques,—et en particulier le Royaume-Uni,—ont sur notre marché n'est plus aussi considérable qu'il était avant la conclusion de la convention de commerce canado-américaine. Le seul fait d'accorder aux Etats-Unis les avantages de notre tarif intermédiaire a eu ce résultat. Très prochainement, le Canada devra de nouveau étudier de concert avec le Royaume-Uni la conclusion d'un nouvel accord. Il est évident qu'au cours des négociations, la Grande-Bretagne demandera les concessions qu'elle jugera propres à lui permettre d'accroître son commerce avec le Canada. De son côté, le gouvernement canadien devra respecter scrupuleusement la lettre et l'esprit de l'accord commercial canado-américain.

Le Canada ne peut tout donner aujourd'hui et négocier demain, mais il peut consentir, et le Gouvernement accorde aujourd'hui, à l'avantage des pays de l'Empire des concessions qui seront reçues dans le même esprit qui a présidé à l'inauguration de la préférence britannique. C'est dans cet esprit que le Gouvernement depuis son arrivée au pouvoir, a fait disparaître les obstacles nuisibles au commerce interimpérial, atténué les restrictions vexatoires et modifié ou aboli les règlements arbitraires. Il s'est appliqué à favoriser l'ac-

croissement du commerce interimpérial, tant au chapitre des importations qu'à celui des exportations; par les résolutions présentées aujourd'hui, il propose de faciliter l'accès à notre pays à certains produits de l'Empire. Les réductions proposées au tarif de préférence britannique ne peuvent être en aucune façon considérées comme des éléments de marchandage. Ce sont des concessions accordées tant aux producteurs britanniques qu'aux consommateurs canadiens, mais ces concessions sont consenties avec la ferme conviction que seul l'échange réciproquement avantageux de produits peut réaliser le bien commun qui doit être l'origine et le but des accords de commerce interimpériaux. Le Canada sait très bien que la Grande-Bretagne, quand arrivera l'époque de la conférence, ne saura oublier ou ignorer la générosité passée du Canada quand il s'est agi d'accorder la préférence sur son marché aux produits britanniques. Cette générosité a sa preuve aujourd'hui dans le fait que près de sept cents numéros du tarif canadien,—c'est-à-dire, près de la moitié de tous les numéros du tarif,—portent la mention "en franchise" dans la colonne du tarif de préférence britannique.

#### AUTRES MODIFICATIONS DU TARIF

Des réductions à tous les degrés du tarif sont accordées à un grand nombre d'articles divers, y compris les produits biologiques pour le diagnostic et le traitement des maladies, des matériaux employés dans la publication de périodiques, divers dérivés du pétrole autres que l'essence à moteur, les machines à creuser les fossés et les tracteurs de toutes espèces, les appareils de protection de toutes espèces, l'outillage d'imprimerie, les outils de précision, les instruments de dessin et d'arpentage, divers articles utilisés dans les hôpitaux, certains sous-produits des fèves soya, tous les articles servant aux aveugles, les cylindres de laminoirs et de fabriques de papier et les aliments d'animaux à fourrure.

Le tarif courant sur les instruments aratoires, qui est maintenant le tarif intermédiaire, est abaissé à 7½ p. 100; il avait été déjà réduit de 25 à 12½ p. 100, en vertu de l'accord avec les Etats-Unis.

Pour manifester notre bonne volonté et le sincère désir que nous avons de développer le commerce entre le Canada et l'Etat libre d'Irlande, on propose des abaissements de droits, dans le tarif de préférence britannique seulement, sur certains produits propres à l'Etat libre d'Irlande: savoir: stout, vin de prune et popeline d'Irlande; ces réductions ont été demandées par l'Etat libre.

On propose de faire bénéficier les tabacs cultivés dans l'Empire d'un régime de préférence, dans l'espoir que la Rhodésie du Sud

pourra par là approvisionner comme il faut le Canada de tabacs d'Orient, que l'on importait jusqu'ici de pays situés en dehors de l'Empire.

La préférence sur les raisins secs et les raisins de Corinthe d'Australie qui avait cessé le 31 mars est rétablie à 4c. la livre.

Une modification intéressante et impatientement attendue est la confirmation légale de l'engagement pris vis-à-vis des Etats-Unis en vertu du récent accord, d'après lequel l'on permet aux Canadiens revenant de l'étranger chez eux d'importer gratuitement des achats personnels d'une valeur de \$100.

Uniquement pour des motifs d'hygiène publique, l'importation des déchets de textiles provenant de matelas usagés est interdite, à moins qu'il ne soit certifié que ces déchets ont été convenablement fumigés, nettoyés, etc.

#### DROITS COMPENSATEURS

Lorsque j'ai présenté le budget du 1er mai 1930, j'ai déclaré ce qui suit au sujet des droits compensateurs:

Il y a certaines denrées qui ont ou qui auront une double signification dans le commerce du Canada avec le reste du monde, tant pour l'exportation que pour l'importation. Quant à ces denrées, nous avons eu, nous avons encore pour principe d'éviter des droits excessifs, et nous nous proposons de maintenir à leur égard les droits actuels.

Nous avons cependant décidé d'établir, pour un certain nombre d'articles de ce genre, un "droit compensateur" au moyen duquel le Canada, sans élever d'une façon générale son tarif, imposera sur ces produits venant d'un autre pays des droits équivalents à ceux imposés par ce pays étranger sur les produits canadiens correspondants, quand ces droits du pays étranger sont plus élevés que ceux du tarif canadien. Cela revient à dire que les autres pays qui achètent de nous et qui nous vendent ces denrées seront à même, par une action réciproque de leur part, de nous permettre de réduire nos droits aux chiffres mentionnés dans notre tarif.

J'ai cité les paroles que j'avais prononcées à l'époque, parce qu'elles expriment encore parfaitement mon opinion à l'égard de ces droits compensateurs que les propositions budgétaires d'aujourd'hui appliquent à trois produits naturels: les fleurs coupées, les œufs et les pommes de terre.

Ces trois produits étaient inclus dans la liste du 1er mai 1930, et si on les spécifie de nouveau, c'est parce que l'ancien ministre, en supprimant, au mois de septembre 1930, les droits compensateurs du budget du mois de mai, n'a pas prescrit, dans le tarif intermédiaire, un droit mieux proportionné au tarif général sur les œufs, et ce qui est plus important, a omis de prescrire un droit quelconque sur les pommes de terre et les fleurs coupées. La situation désavantageuse dans laquelle se trouvait le Canada pour marchander à l'égard de ces produits s'est vite affirmée dans les pourparlers de Washington, à

tel point que le Gouvernement a refusé de maintenir ces produits sous le régime du tarif intermédiaire, indiquant par là clairement qu'il pourrait, à la première occasion, juger à propos de recommander au Parlement une révision de ces taux. En le faisant aujourd'hui, je dois expliquer clairement que notre attitude est la même qu'en 1930: nous n'avons pas le désir ni l'intention de hausser les droits; au moyen des droits compensateurs nous invitons les autres pays à mettre leur tarif au niveau du nôtre.

En 1935, l'on inséra dans le poste du tarif qui se rapporte aux plaques d'acier, une disposition disant que, nonobstant toute loi contraire, les clauses relatives au dumping ne s'appliqueraient pas aux plaques d'une largeur supérieure à 66 pouces. Traiter ainsi un seul article d'une façon particulière constituait, pour le moins, une distinction vexatoire. On propose de laisser appliquer le droit contre le dumping à tous les produits auxquels la loi dit qu'il doit s'appliquer, dans certaines conditions déterminées. Dans l'intérêt de la justice et de l'équité et indépendamment de l'effet sur la proportion de protection douanière accordée, on propose donc de biffer cette clause conditionnelle du poste en question.

#### RAPPORT DE LA COMMISSION DU TARIF

On déposera sur le bureau de la Chambre aujourd'hui, en plus de ceux que j'ai spécifiés, les rapports de la Commission du tarif faisant suite aux enquêtes sur les produits suivants: organsins de soie artificielle, moules à boutons, rouleaux d'acier forgé, riz pour transformation, strass, perles métalliques, récipients en carton ou carton-pâte, et appareils de photographie. Tous ces rapports ne demandent pas, ni ne recommandent des modifications du tarif, mais conformément aux dispositions de la loi sur la Commission du tarif, ils seront communiqués à la Chambre.

#### RÉSUMÉ

Relativement aux propositions budgétaires d'aujourd'hui, je peux dire qu'elles s'inspirent du principe qui veut que le progrès le plus durable soit le progrès ordonné, et cela s'applique aussi bien à l'accroissement qu'à la diminution des impôts. Les extrêmes nuisent à leurs fins; les fluctuations violentes, dans un sens ou dans l'autre, ne sont que des sauts dans l'inconnu. Si l'on veut examiner de façon sensée et sans parti pris la situation douanière actuelle du Canada, on aura de bons motifs de se rendre compte, indépendamment des principes généraux que j'ai énoncés, que l'on obtiendra les meilleurs résultats en procédant délibérément et après mûr examen par étapes successives. Il y a,

par exemple, notre situation vis-à-vis des pays britanniques à laquelle j'ai fait allusion. Dans le domaine purement domestique, il y a ceci que l'on oublie si facilement: c'est que le Gouvernement, en accordant aux Etats-Unis le régime du tarif intermédiaire, a effectué d'un seul coup l'abaissement le plus général qui se soit jamais vu depuis qu'existe notre tarif douanier. A la suite de cette mesure, en plus des changements maintenant proposés, les marchandises des Etats-Unis visées par plus de 200 des plus importants postes du tarif douanier, seront assujetties à des droits inférieurs à ceux dont elles auraient été grevées, eussent-elles été importées après l'adoption du budget du 1er mai 1930.

En terminant ces remarques, il est tout naturel que ma pensée se reporte à la dernière occasion où j'ai eu l'honneur de présenter l'exposé budgétaire, il y a six ans aujourd'hui même. Les grands changements qui se sont produits dans le monde et au Canada dans cet intervalle, constituent un défi sans précédent à la compétence, au jugement et au patriotisme de ceux qui portent les responsabilités publiques.

Le Gouvernement du Canada déploie des efforts sérieux et incessants pour relever ce défi et résoudre les nombreux problèmes de notre pays. Je demande à la Chambre et à la nation d'accepter mes propositions aujourd'hui comme un effort consciencieux en vue du plus grand bien du peuple canadien.

Monsieur l'Orateur, je donne avis que lorsque la Chambre siègera en comité des voies et moyens, je proposerai l'adoption des résolutions suivantes:

#### LOI DE L'IMPOT DE GUERRE SUR LE REVENU

La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu et de statuer:

1. Que le taux d'impôt corporatif soit porté de treize et demi pour cent à quinze pour cent;
2. Que, dans le cas où une consolidation est permise, le taux d'impôt corporatif soit porté de quinze pour cent à dix-sept pour cent;
3. Que le paiement de l'impôt sur les dons soit effectué tous les ans;
4. Que les dons faits à quelque personne que ce soit et dont l'ensemble n'excède pas mille dollars pour l'année civile, soient soustraits aux dispositions de l'impôt sur les dons;
5. Que le taux d'intérêt sur les versements d'impôt non payés soit réduit de six pour cent à cinq pour cent;
6. Que le taux d'intérêt afférent aux pénalités et ajouté à l'intérêt prévu par la résolution précédente concernant l'impôt arriéré non payé, soit réduit de quatre pour cent à trois pour cent;
7. Qu'un impôt de cinq pour cent soit prélevé à la source sur les paiements effectués par des débiteurs canadiens à des non-résidents pour des films, protégés ou non par droit d'auteur;
8. Que toute mine métallifère arrivant à l'état de production après le premier jour de